

Écho lagorçois



LAGORCE
ARDÈCHE

LAGORCE infos août 2025

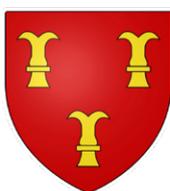


© Xavier Ballandras



LAGORCE
ARDÈCHE

Le mot du Maire



Le **blason de Lagorce** (qui date de l'époque médiévale) est constitué d'un émail rouge en fond (en héraldique on dit depuis le XIII^e siècle, qu'il s'agit d'un « gueules ») et de trois « rocs d'échiquier d'or » autrement dit trois tours du jeu d'échec « rompues d'or ». On l'interprète aussi parfois comme « trois fers de lance ».

HORAIRES DE LA MAIRIE

L'accueil au public est ouvert :
Lundi, Jeudi, Vendredi 14h – 18h
Mardi 14h – 17h

Contactez la mairie
04 75 88 00 25
mairie@mairielagorce.fr

Suivre l'info du village
www.lagorceardeche.com
f commune de lagorce 07
et sur Iliwap...
Mairie de Lagorce 07150

Écho lagorçois
Editeur : Mairie de Lagorce.
1 place de la Mairie, 07150 Lagorce
Directeur de la publication :
Bernard Chevilliat (Maire)
Périodique gratuit réalisé et imprimé
par ABP IMAGES SERVICES.
Ne pas jeter sur la voie publique.

Chères Lagorçoises, chers Lagorçois,

Après dix mois de gestion, il est plus que temps que nous vous fassions mieux connaître les projets réalisés ou en cours et que nous rappelions certains événements de la vie communale.

Le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**, qui va prendre le pas sur le précédent PLU communal, est en voie d'achèvement et une période de consultation, dans le cadre d'une enquête publique, s'ouvre : **nous assurerons des permanences** afin que vous puissiez individuellement prendre connaissance des termes de celui-ci avant d'éventuellement rencontrer **le commissaire enquêteur qui ne fera qu'un passage éclair en mairie le 7 octobre de 14h à 17h**. Notre acceptation finale (le vote de la majorité des communes emporte la décision collective) dépendra des réponses apportées aux différentes demandes faites.

Comme vous le savez **le devenir et l'ambiance de l'école** est un sujet-clé du développement communal et nous avons mis beaucoup d'énergie dans l'accompagnement de cette évolution. Au sein de l'école, l'été a été propice à plusieurs travaux de fonds y compris le changement du matériel de chauffage-climatisation qui est en cours.

La nouvelle bibliothèque sera inaugurée à l'automne, un peu après qu'un « arbre de la laïcité et de la paix » ait été planté par Jean-Pierre Weisberg dans la cour de l'école en présence de plusieurs invités.

La suppression du goulet d'étranglement créé par la présence des anciennes toilettes publiques entre les deux maisons Eldin a permis de favoriser **une accessibilité optimale** à cette partie du village aujourd'hui très fréquentée.

Comme vous pourrez le voir dans cet Écho, nous avons beaucoup œuvré sur **l'eau, l'assainissement et la voirie** et nous continuerons à le faire, y compris, à l'avenir, en termes d'enveloppe budgétaire.

Le redémarrage du **Musée vivant du ver à soie** (qui multiplie par deux ses résultats de fréquentation et de chiffre d'affaires par rapport aux dernières années) et la nouvelle dynamique festive autour de **la Crypte**, tout comme l'organisation de la saison à venir avec la nouvelle compagnie *La Ligne* sont clairement à marquer d'une pierre blanche en leur qualité d'animation locale.

Parmi les grands projets que nous allons mettre à l'étude d'ici la fin du mandat, **la réhabilitation de l'étage de la mairie et de la Cave coopérative** sont centraux. Le premier parce qu'il est urgent que de nouveaux logements locatifs soient créés à Lagorce, et qu'il y a là une opportunité, et le second car l'ancienne Cave est devenue un poids pour la collectivité et qu'il faut donc trancher au plus tôt en choisissant entre plusieurs options que nous entendons présenter aux citoyens en nous appuyant sur les aides mobilisables à cette fin.

Nous aurions aimé solliciter **les associations** pour qu'elles participent à cette parution, plusieurs fois reportée faute de temps, mais la période estivale n'était guère propice à une actualisation de leur part. Nous nous excusons donc de ne pas avoir pu différer plus longtemps cette publication pour recueillir leurs documents. Elles savent toutes que nous sommes à leur écoute et moteur quant à leurs projets, dans la mesure de nos moyens.

Fidèles à notre engagement, nous avons depuis des mois mis l'accent sur **l'apaisement, la concorde, la convivialité et le dialogue** et cette disposition d'esprit porte ses fruits en regard du climat social. Nous ferons tout pour que cela perdure jusqu'aux prochaines élections municipales, prévues en mars 2026, tout en menant à bien plusieurs de ces projets qui contribueront eux aussi à cette paix locale qui est plus nécessaire que jamais à l'heure où le climat politique du monde est dramatiquement en surchauffe.

Bernard CHEVILLIAT

Quelques événements qui ont marqué la commune ces derniers mois.

PLUi, c'est la phase finale...

Le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** a été voté par le Conseil communautaire le 15 juillet dernier par 25 voix pour, 8 voix contre et 4 abstentions. **Les deux élus** communautaires de la commune de Lagorce **se sont abstenus** dans la mesure où des demandes justifiées n'ont pas été prises en compte au détriment d'une vision cohérente du développement de notre commune.

L'**enquête publique** va démarrer en septembre, pour la commune de Lagorce nous n'aurons la présence du commissaire enquêteur que **le mardi 7 octobre de 14h à 17h**.

Afin d'accompagner les habitants propriétaires dans les éventuelles remarques et sollicitations auprès du commissaire enquêteur, nous organiserons au préalable **des permanences en mairie** de deux heures durant tout le mois de septembre.

Ces remarques peuvent porter sur le classement de parcelles que ce soit en zone constructible, en zone naturelle ou en zone agricole ; chaque zonage ayant ses contraintes.

Les permanences se tiendront en mairie les MARDI 16, 23 et 30 septembre de 16h à 18h. Pour faciliter ces rencontres, et vous éviter un temps d'attente, il est conseillé de prendre rendez-vous au préalable au secrétariat au 04 75 88 00 25.

Bibliothèque municipale : toute nouvelle, toute belle... et la Fête du Livre approche !



Les responsables de la Bibliothèque demandaient depuis des décennies qu'**un nouvel espace sain et plus accessible** leur soit alloué.

C'est chose faite depuis Pâques. L'école ayant perdu deux classes durant ces quatre dernières années, il nous est apparu judicieux d'**utiliser l'une des salles en la réhabilitant**. L'école est un bâtiment communal et nous en avons donc la gestion.

Passage entre les maisons Eldin et suppression des anciens WC publics : on y voit plus clair !

Afin de redonner plus de fonctionnalité à ce passage très emprunté au quotidien, puisqu'en lien direct avec l'école et la bibliothèque depuis le centre du village, **nous avons rasé les vieux WC** créés dans les années cinquante, selon les plus anciens.

Peu valorisants, ils obstruaient en partie l'accès et étaient en piteux état. **Une circulation nouvelle a ainsi été réalisée** en assurant un double accès à la mairie et à la salle des fêtes avec une voie descendante plus large, et sécurisée par une rampe, vers la sortie de l'école et le parking sur la terrasse Olivier de Serres.

De **nouveaux WC, habillés de bois**, seront installés en septembre-octobre sur la petite esplanade proche de l'entrée de la nouvelle bibliothèque, celle-ci étant désormais installée dans une ancienne classe de l'école.

Ces nouveaux WC seront donc proches du cœur du village, comme auparavant, et le bungalow acheté lors de la construction de l'école, prochainement réhabilité, ne sera plus entreposé, presque à l'abandon, à proximité de la Crypte.

Dans l'attente, ces WC publics sont néanmoins fonctionnels et entretenus, là où ils se trouvent aujourd'hui.





En réhabilitant et en repeignant cet espace nous avons pu créer une nouvelle **bibliothèque plus vaste, saine, lumineuse et conviviale**, ouverte à tous les lagorçois et en lien direct avec les classes de l'école, rapprochant ainsi au mieux les enfants des livres.

De nouvelles activités pourront s'y développer. **L'opération de déménagement de la bibliothèque s'est faite durant les congés scolaires de Pâques.** L'équipe municipale l'a mené à bien en un temps record en réaménageant les classes redistribuées au sein de l'école.

Le mur de séparation de la voie publique a été ouvert et un portail installé afin de séparer l'accès de la bibliothèque de l'accès à la cour de l'école. **Une terrasse ombragée**, dotée d'une table extérieure, **favorise le lien avec l'école.**

Une **inauguration** aura lieu à l'automne.

Le 14 mars, la soirée de la poésie « volcanique » a permis de découvrir ou de confirmer des talents cachés !



Comme chaque année, la **Fête du Livre se tiendra le 21 septembre**, dans la Crypte, pendant les **Journées européennes du Patrimoine** et, à cette occasion, **nous présenterons aussi le grand registre du Cadastre de 1825** de notre commune, entièrement restauré. Un extraordinaire document grand format à découvrir pour beaucoup !! Cette restauration a fait l'objet d'une subvention conséquente de la Direction régionale des affaires culturelles.

École : une nouvelle équipe pour la rentrée et de nombreux aménagements

A la rentrée prochaine une **nouvelle équipe pédagogique** sera en responsabilité de l'école. 78 élèves sont à ce jour inscrits.

Émilie Ozil sera la nouvelle directrice (en charge des CP, CE1 et 4 CE2) avec **Ophélie Siciliano** (PS, MS et GS) et **Anne Guigon**, remplacée par **Amandine Joffres** le mardi, (5 CE2, CM1 et CM2).
Bienvenues à elles toutes !

Nous sommes très confiants dans **la nouvelle dynamique** qui va s'instaurer au sein de l'établissement. Durant l'été, nous avons entrepris toutes **une série de réfections demandées par la nouvelle équipe pédagogique**, pour un meilleur accueil des enfants et faciliter le travail des différents intervenants.

Nous avons déjà changé, avant l'été, les bâches des auvents, délabrées et déchirées, et réparé plusieurs jeux d'enfants devenus inutilisables. Le bac à sable bénéficie d'une toile de fermeture destinée à protéger celui-ci de l'utilisation du sable par les chats du quartier !

Deux tables en bois d'extérieur supplémentaires ont été mise en place.

Le mur portant la fresque usagée a été blanchi afin de permettre la création d'une œuvre nouvelle.

Défectueux depuis quelques années, **le chauffage et la climatisation de l'école vont être changés ou remis en état.** C'est un important investissement communal indispensable aux bonnes conditions d'accueil des enfants et des personnels.

La végétalisation de certains toits plats de l'école sera réalisée prochainement.

Elle devrait permettre d'améliorer l'isolation et surtout protéger la toiture existante qui avait été conçue pour être végétalisée.



L'Arbre de la Laïcité et de la Paix bientôt en terre

Le vendredi 19 septembre à 16h30, nous planterons dans la cour de l'école, en présence des élèves et des parents, un bel olivier « de la laïcité et de la paix ». **M. Jean-Pierre Weisselberg, à l'initiative de cette manifestation symbolique**, fera un discours pour expliquer l'importance symbolique de ce geste.

Tous les citoyens y sont cordialement invités !

L'Amicale laïque, qui est associée à cette manifestation, organisera un buffet.

L'arbre sera planté devant la bibliothèque et le mur blanchi (voir ci-dessus).



Aménagement de l'aire de Peyrouse : un bel espace prometteur

Nous portons le projet de **réhabiliter toute l'aire** comportant le tennis, le chemin piéton d'accès au village depuis l'aire de Camping-cars, la maison des jeunes, les poubelles et une large zone en cuvette qui est inondée à la moindre averse...

Nous allons déplacer les bacs poubelles en les implantant derrière la haie de cyprès du tennis, rehausser, arborer et clore le vaste espace central afin d'en faire un lieu de stationnement (interdit aux véhicules type camping-cars !) mais utilisable pour des manifestations diverses type vide-greniers ou animations locales, et, éventuellement, y aménager un jeu de boules non loin du tennis.

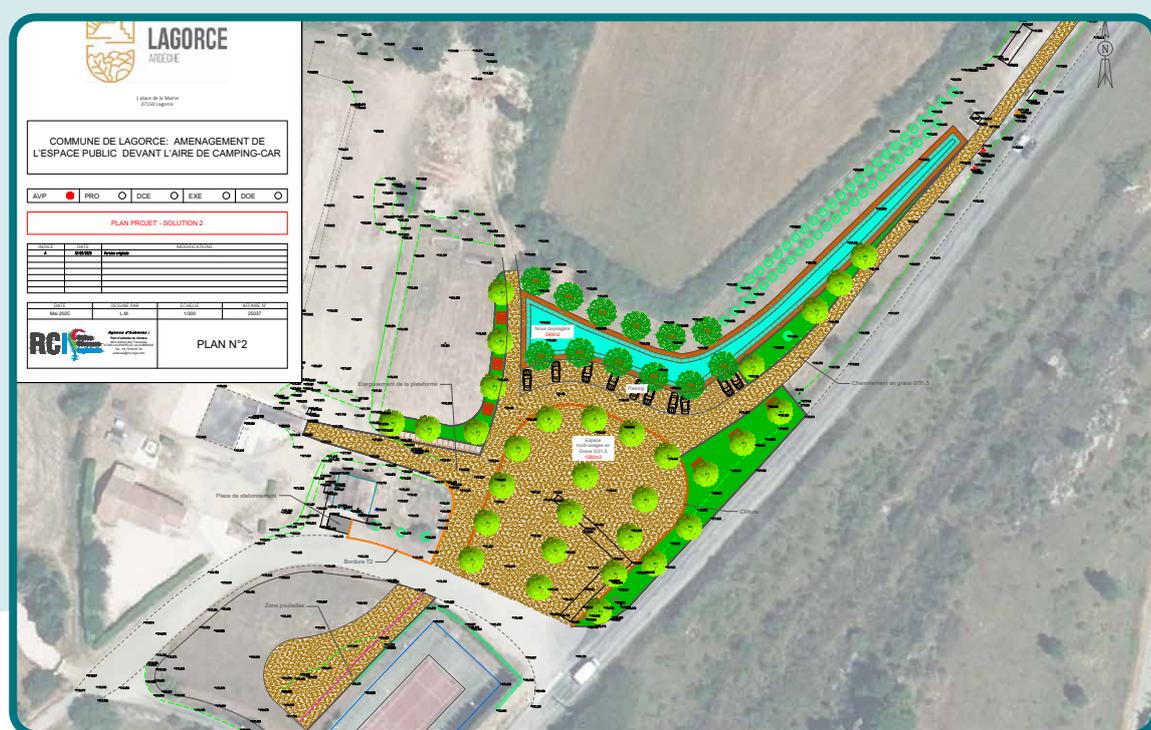
Les bus pourront y amener ou prendre les enfants lors des voyages scolaires afin d'éviter l'encombrement du centre du village.

Afin d'éviter que la cuvette centrale de cette espace perdure, un **rehaussement du futur parking, une noue paysagère et une déclivité de 2%** sera créée afin d'assainir la zone. Des espaces verts et arborés devraient permettre ultérieurement d'autres aménagements.

Le **bungalow appartenant à Orange, amplement tagué, sera repeint** à la suite d'un accord avec le gestionnaire.

Un cheminement sera étudié pour créer une liaison piédestre entre ce site et le village.

Une première subvention régionale de 45 000 € va nous permettre d'engager ce projet de réhabilitation d'ici la fin de l'année.



Aire de Camping-Cars : un bilan décevant

Cette aire mise en service en août 2023 est loin d'atteindre les objectifs attendus. Nous avons eu l'occasion de montrer que cet investissement (cf. comptes-rendus des Conseils municipaux) pèse sur les finances publiques.

La fréquentation sur l'année 2024 s'est avérée être la moitié de celle indiquée dans le prévisionnel de la société qui gère l'aire (Camping-Car Park) ce qui a évidemment pour conséquence un niveau de recette inférieur de moitié à celui initialement prévu et il en va de même aujourd'hui.

Nous avons été au regret de **constater une grave malfaçon en termes d'assainissement** puisque les effluents provenant des camping-cars ne peuvent pas être déversés dans une station ordinaire (en raison des adjuvants chimiques), comme cela l'est aujourd'hui, et doivent être stockés dans une citerne séparée et vidangée annuellement : un gros investissement à venir.

Au printemps le taux de remplissage s'est amélioré mais en juin et juillet, patatras, il est en baisse par rapport aux mois de 2024 et reste donc bien en deçà des attentes. Le manque d'ombrage est souvent reproché. Les plantations, insuffisantes, devront donc être améliorées tout comme l'accessibilité piétonne au village (voir *Aménagements entrée sud*).



La campagne de stérilisation des chats est toujours d'actualité sur la commune. Déjà 60 stérilisations en deux ans.

Merci de vous rapprocher de la Mairie si vous constatez la présence de chats errants susceptibles d'être stérilisés.

Aménagements entrée sud du village : ralentir et organiser la mobilité

L'entrée sud du village est en cours de réflexion depuis plusieurs mois avec le Département.

Une plateforme de ralentissement et une modification de l'accès du chemin des Brugières sont en effet à l'étude.

Le chemin piéton venant de l'aire des Camping-Cars ou de l'aire de Peyrouse, repensé, devrait pouvoir s'inscrire dans ce **nouveau schéma de mobilité** en traversant la route départementale et en passant sur sa droite en favorisant un meilleur accès sécurisé pour les piétons voulant rallier le village y compris ceux provenant du quartier des Brugières.

Les **aménagements de sécurité restent une priorité notamment dans la traverse du village**. Déjà, un radar « **pédagogique** », avec un large panneau d'affichage clignotant, qui signale les dépassements de vitesse, est en cours de mise en place à l'entrée sud du village.

L'entrée nord de notre village fera également l'objet d'une étude en lien avec le service des routes pour améliorer la sécurité du « carrefour de la coopérative ».

Un **double arrêt de bus pour les enfants de Charoussas** allant au collège est en cours de mise en œuvre à proximité de la cave. Un cheminement piéton permettra aux enfants de rallier leurs domiciles sans circuler sur la voie rapide.

Tennis municipal : une résurrection !

Dans le cadre de notre projet de transformation de l'aire de Peyrouse, nous avons **remis en état le cours de tennis municipal** qui est aujourd'hui comme neuf.

Cette opération peu onéreuse redonne à cet outil de qualité toute sa valeur.

L'accès, actuellement libre, sera organisé, via un agenda en ligne, afin de permettre, à chacune et à chacun, d'en profiter à tour de rôle.

Ce cours est aussi un atout attractif pour l'aire de Camping-Cars.



Le Musée vivant du Ver à soie : des progrès notables !

Des travaux sur la terrasse au-dessus de la boutique ont permis de limiter les infiltrations d'eau et un **projet de végétalisation de la partie bituminée du toit est en cours**. Cette végétalisation devrait être effective à l'automne.

Une amélioration de la communication (nom du musée, panneaux, distribution de flyers, pub...), une révision complète de l'offre de la boutique et des marges de prix (jusqu'alors très insuffisantes) ainsi qu'un temps d'ouverture plus important (y compris le week-end) ont permis d'obtenir de très bons résultats avec une hausse importante de la billetterie et des achats de produits, portée aussi par **une belle motivation de l'équipe** : à fin juillet, **on a compté 4014 visiteurs contre 2573 (+ 56%) en 2024** et constaté une évolution du **chiffre d'affaire global de + 74%** grâce notamment à la progression du chiffre d'affaires de la boutique qui a donc plus que doublé en 2025. En 2022 et 2023, à fin juillet, on avait comptabilisé en 3 mois 1792 et 1962 visiteurs.

La mise en place, cet été, de la réservation en ligne a bien participé à la croissance des visites.



Le devenir de La Crypte et l'appui à l'animation culturelle

Le partenariat avec *Ligne d'Horizon* a été revu (le montant de la subvention allouée par la commune a été divisé par 2) et, à leur demande, il s'achève et il s'y substitue un autre partenariat prometteur avec une autre association, la Compagnie *La Ligne*.



Crée en 2016 en Ardèche par Maïa Jarville, la Compagnie La Ligne crée des spectacles de théâtre et propose des projets participatifs.

En prise avec le réel, elle cherche à bâtir des ponts entre des univers éloignés, et défend l'idée qu'ouvrir des espaces sensibles et poétiques est une façon de nourrir la réflexion, le débat, et l'intelligence collective.

A partir de la saison 2025-2026, elle reprend la saison culturelle **Une Saison à la Crypte** portée précédemment à Lagorce par l'association Lignes d'Horizon.

Rebaptisée **L'Autre Saison**, la saison culturelle s'inscrit dans la continuité de ce qui était proposé.

L'Autre Saison, intégrée à son territoire et hors saison touristique, fera la part belle au théâtre, un théâtre ouvert au monde et à l'écoute des questions de société, en tout premier lieu celles qui concernent notre rapport au vivant.

Nous la voulons ouverte au plus grand nombre, avec un ancrage fort à Lagorce, dans La Crypte et au-dehors, et des propositions en itinérance sur le territoire de la Communauté de Communes et plus largement du Sud Ardèche, dans des lieux non-dédiés, en salle comme en extérieur.

L'équipe de La Ligne

La commune garde la main sur une part de la programmation et des résidences d'artistes.

Nous envisageons de créer un poste (quelques heures par mois) pour accompagner efficacement cette nouvelle organisation qui devrait à terme permettre d'offrir une palette plus large de spectacles et de genres.

Un projet de festival musical pourrait voir le jour l'an prochain.

La Crypte offre une variété de spectacles et ce dans tous les domaines (danse, variétés, classique, théâtre, opéra, cinéma...). C'est également un lieu ouvert aux associations locales (*Guitares en chansons, La Farabuleuse, Arts des corps...*) et, bien évidemment, à toutes les activités en lien avec notre école !

Elle accueille également des résidences d'artistes, des cours de danse, des séances d'enregistrement de CD... ce qui en fait un lieu unique sur notre territoire.





Août à Lagorce : « Faire la Fête ! »...



Cet été, deux films ont été projetés en plein air grâce à **La Maison de l'Image** dont un, en août, au quartier des Bouchets (plus de 150 spectateurs ont assisté à ces séances de **Cinéma sous les étoiles** !) et quatre manifestations festives ont animé le cœur du village les 13, 14, 15 et 16 août.



Le 13 août, place de la Dîme, lors de la fête **Vins, Vivants et Récits d'antan**, le préhistorien **Jean-Michel Geneste** a pu, à trois reprises, répondre aux questions soulevées par le film *Le Dernier Passage* proposé par Martin Marquet, son producteur, nouvel habitant de Lagorce. Ce remarquable documentaire immersif de 26' consacré à la Grotte Chauvet et les explications passionnantes qu'il a pu fournir ont captivé un large public.



Le 14 août au soir, l'orage a un peu entravé la fête sous le village avec le virtuose ivoirien du balafon **Aly Keita** et ses amis du **Labau Jazz**... Au lieu de bénéficier du (chaud) plein air, il a fallu se replier dans la Crypte où les musiciens ont pu démontrer leur très grand talent et faire danser ceux qui le souhaitaient. C'est promis, ils reviendront l'an prochain !

Organisée par l'équipe municipale, sur la terrasse Olivier de Serres et dans une ambiance très conviviale, la sympathique et dansante **soirée du 15 août** a rencontré un franc succès avec un très large public et plusieurs stands de restauration tenus notamment par **les équipes du Trail, de l'Amicale laïque** ou de **la Farabuleuse**. Le groupe **What !!!** de **Babou** a joué plus de deux heures durant en enchaînant musiques rock, pop, soul et funky pour le plaisir de tous !



Le 7 mars, l'association **La Farabuleuse** a investi la Crypte et, à son habitude, innové en mettant un bar sur scène et un orchestre en lieu et place des sièges, dans un jeu de couleur renversant !



Le 16 août, en partenariat avec **Guitare en chansons**, **Noël Brottes**, auteur-compositeur, accompagné par Patrick Ganneau à la guitare, a pu distiller à la Crypte « des notes et puis des mots »...



D'autres manifestations ont enrichi ce programme estival, «Le Couronnement de Poppée», opéra de Monteverdi par **la Compagnie du Globe**, une soirée hommage à Dimitri Chostakovitch dans le cadre du festival du **Rendez-vous des Princes** à la Crypte, **Lagorce m'enchante** dans le cadre du jardin du musée du ver à soie... et d'autres animations proposées dans divers lieux d'accueil de notre commune.

Eau : un travail de fond...

Les travaux de réfection du nouveau forage d'Orbeyre ont été réalisés au mois de décembre 2024. En effet, un incident technique lors de la première phase de travaux avait amené à une dégradation de l'ouvrage, pourtant neuf, réduisant ainsi considérablement son débit potentiel d'exploitation et ne permettant plus d'atteindre l'objectif initial de sécurisation de l'approvisionnement en eau de la commune.

Des travaux de réfection de l'ouvrage avaient donc été proposés par le bureau d'études et commandés par la mairie, avec une certaine incertitude quant au résultat.

Heureusement, **ces travaux se sont avérés relativement efficaces et l'ouvrage a été sauvé.**

Le deuxième forage d'Orbeyre est donc aujourd'hui en fonction et les deux forages voisins fonctionnent en alternance. Ils permettent de garantir qu'en cas de panne de l'un d'eux, l'autre puisse assurer l'approvisionnement de la commune en eau.

Nous avons en revanche rencontré un autre type de problème dans la nuit du 13 au 14 juillet avec une grosse fuite de joint au sein de la chambre à vannes qui permet de distribuer l'eau dans les 4 canalisations directionnelles de la commune.

L'eau a envahi l'espace sous-terrain et il a fallu au préalable vider à plusieurs reprises la chambre avant d'intervenir sur plusieurs grosses canalisations très difficiles à réaligner sans créer de nouvelles fuites. Une nouvelle fuite s'est ainsi déclarée le 14 juillet au matin et il a fallu couper temporairement l'ensemble de l'approvisionnement de la commune pour intervenir et faire face à la mise à l'arrêt contraint du circulateur qui s'était retrouvé noyé sous l'eau.

Tout est rentré dans l'ordre le 14 juillet à 16 heures mais deux points hauts du village n'ont plus été alimentés à compter du soir, et ce jusqu'au 15 au matin, à cause de l'arrêt du circulateur.

A cette occasion, nous avons pu constater que l'installation présentait plusieurs défauts et un regrettable inachèvement des protections. Nous avons pris immédiatement des dispositions afin de pallier ces lacunes à court terme : circulateur de secours, jeux de nouveaux modèles de joints, mise en place d'un vide-cave automatique avec alertes à distance, réaménagement du système électrique et des protections dans la chambre à vannes...

Il est à noter l'efficacité et l'investissement de nos équipes techniques qui se sont mobilisées, avec des élus, pour rétablir au mieux la distribution de l'eau malgré les contraintes techniques et les conditions de travail difficiles.

Assainissement : bientôt à Tabias !

La nouvelle station d'épuration avec des filtres plantés de roseaux (Step FPR) du village, mise en route courant 2024, **fonctionne correctement et les roseaux se développent bien.** Le suivi assuré par les techniciens montre que tout se déroule normalement. Ce très gros investissement pour la commune a bénéficié d'une subvention de 80%.

En concertation avec les habitants du quartier, **une autre station d'épuration à roseaux**, plus petite, **est à l'étude pour le hameau de Tabias.**

Parallèlement, l'équipe municipale a dû gérer dans l'urgence – en raison d'une échéance à mars 2025 – **la réalisation du diagnostic des réseaux d'assainissement collectif...** demandé depuis 2022.

Ces travaux consistant à dégager les tampons de nombreux regards d'assainissement (souvent dissimulés sous le goudron) afin de les rendre accessibles et visitables pour une inspection vidéo, la moitié de l'équipe technique a été **mobilisée plusieurs semaines** sur les deux premiers mois de l'année...

La réalisation de ces travaux était primordiale puisque ceci devait déboucher sur **la finalisation du SDA** (Schéma Directeur de l'Assainissement), document permettant de planifier les opérations de rénovation et d'entretien pour les années à venir et d'obtenir des subventions pour des travaux forcément coûteux.



Voirie : du mieux et de gros investissements en gravier...

Plusieurs chemins très dégradés (impasse de Lacessas dans le hameau, chemin de Merlet, chemin du Torrent, chemin des Termes...) ont été remis en état grâce à **d'importants apports de graviers** (environ 200 tonnes) et **un travail de reconfiguration des évacuations d'eau** afin de pérenniser la remise en état. Certains chemins ont été refaits par des entreprises de BTP mais l'essentiel a été effectué par nos équipes.

Le goudronnage de plusieurs voies (traversée de chaussée à Bourret, chemin de Charoussas, entrée chemin des Termes) est achevé pour l'année mais, au vu de la longueur des chemins communaux, nous envisageons d'augmenter l'enveloppe de cette prestation intercommunale qui stagne depuis trop d'années.

Un travail de rebouchage de trous ou d'ornières est encore en cours (avec du goudron enrobé à froid) sur plusieurs voies communales.

L'épaveuse de nettoyage des abords des chemins communaux (compétence intercommunale) a achevé ses rotations annuelles.

Le pont des Terriers (classé 4 sur 4 sur l'échelle de risque, depuis 3 ans !) va être renforcé et sécurisé en novembre. Le coût de cette intervention est élevé et il n'existe pas de subvention mobilisable pour ce type d'infrastructure.

La voie de contournement du Mas de Gourguet est définie et tracée. La parcelle est en cours d'acquisition chez le notaire. Le passage sur le terrain même sera réalisé avant la fin de l'année. Ce projet devrait bénéficier d'une subvention départementale significative dans le cadre du dispositif *Atout ruralité*.

A l'automne, nous reprendrons certains chemins stratégiques dégradés en utilisant **une concasseuse à pierres** afin de restaurer les accès.



Débroussaillage : on va rentrer dans le dur...

Le réchauffement climatique et la végétation de type méditerranéen de notre commune entraîne mécaniquement **une augmentation du risque d'incendie de forêt**, notre commune ayant déjà payé un lourd tribut récemment, en 2019 et 2022. Le département de l'Ardèche, et par conséquent la commune de Lagorce, est soumis aux **OLD (Obligations Légales de Débroussaillage)**.

Le 28 novembre 2024, s'est tenue en mairie une réunion publique, animée par Mikis Bonnet de l'ONF et Mathieu Soares de la COFOR (Communes Forestières de l'Ardèche), afin d'expliquer :

- Pourquoi le débroussaillage est fondamental dans la lutte contre les incendies.
- Comment le réaliser.
- Qui doit le prendre en charge.
- Quelles sont les pénalités et amendes encourues.
- Quels sont les risques vis-à-vis des assurances.

Nous vous invitons à aller sur le site internet de la commune www.lagorceardeche.com sur lequel vous retrouverez **toute l'information nécessaire pour vous mettre en conformité avec la loi** et surtout pour assurer la protection de votre habitation et de votre famille.

Vous pouvez également vous rapprocher de la mairie afin d'obtenir des renseignements auprès de Patrick Astier, adjoint à la Sécurité civile.

Pour information, l'ONF qui est chargé de contrôler toutes les communes de l'Ardèche va dans un futur relativement proche, effectuer **une campagne sur la commune de Lagorce...**

Alors, n'attendez plus et prenez les devants, certes c'est une obligation et une contrainte mais elle présente un intérêt majeur pour votre propre sécurité comme pour celle de tous nos concitoyens.

Évolution de la Cave coopérative : des propositions à venir !

À la suite de l'abandon par l'ancienne équipe municipale du projet immobilier mené par *Ardèche Habitat* et faute d'avoir mis en œuvre un projet de substitution (ou réalisé une vente), la commune s'est vu contrainte d'acheter à EPORA l'ancienne Cave coopérative pour un montant de 175 000 €. 75 000 € ont déjà été versé en début 2024.

En discutant avec EPORA, nous sommes parvenus à faire reporter le versement du solde d'au moins une année et dans le même temps nous portons un projet d'études de réhabilitation avec une recherche d'aide dans le cadre du programme *Leader* (financements européens) et nous œuvrons pour inscrire notre démarche dans le cadre des aides à la décision du dispositif *Village d'avenir*.

Un dossier a été déposé en ce sens auprès de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires). L'avenir dira s'il faut renouer avec un projet de logement ou choisir une autre option plus originale dans les secteurs économiques, sociaux, ou d'habitats partagés... **Nous reviendrons vers les citoyens au cours de l'automne et en fin d'année.**

RCSC (Réserve Communale de Sécurité Civile) : toujours au top !

Pour la troisième année consécutive, plus de 40 bénévoles assurent des patrouilles pendant toute la saison à risque afin de prévenir tout départ de feu. **L'engagement citoyen au sein de cette structure communale est remarquable.** Sous la houlette d'Annie Copetti et de Philippe Poillon qui gèrent les agendas avec ténacité et agilité, l'essentiel du planning des patrouilles est assuré.

En juin, lors d'un bureau de la Communautés de communes, l'organisation de la RCSC, ainsi que ses outils de gestion et de suivi, ont été présentés aux maires et adjoints par deux membres du comité de pilotage en présence de Patrick Astier, adjoint en charge de la Sécurité civile de notre commune.

Deux nouveaux seaux-pompes portatifs ont été ajoutés cette année au matériel d'intervention. Ils permettent d'intervenir au-delà de la distance accessible par le seul tuyau du véhicule.



Territoires de faune sauvage : un label pour l'ACCA

Grâce à son **précieux travail de préservation de la biodiversité** sur les sites de Leyris et les Sihols, l'**ACCA de Lagorce** a obtenu le Label « Territoires de faune sauvage » qui lui a été décerné le 11 juin par la Fondation François Sommer, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la Fédération Nationale des Chasseurs.

Réhabilitation de l'étage de la Mairie pour créer 4 logements : un projet prometteur

Afin de favoriser le logement et la venue de nouvelles familles, **nous allons étudier un projet de transformation complète de l'étage de la Mairie** (235 m²) qui pourrait permettre la réalisation d'au moins quatre logements communaux de qualité.

Cet étage désuet, non isolé et presque insalubre doit faire l'objet d'une complète remise en forme tout en gardant un double accès par des escaliers à droite et à gauche.

Une étude avec appel d'offres sera lancée à l'automne. Ce projet, qui pourrait s'autofinancer, bénéficiera d'aides à la rénovation et à l'isolation et il contribuera à la pérennité de l'école en permettant la venue de nouveaux enfants.

Il n'est cependant pas exclu que ce projet évolue et se marie avec le projet de réhabilitation de la cave coopérative.

CCAS (Comité communale d'Action Sociale), un bénévolat en acte

L'équipe du CCAS, **composée d'élus et de bénévoles**, a pour mission d'accueillir les personnes en difficulté, d'identifier les demandes d'aides, d'accompagner certaines démarches administratives tout en orientant les citoyens vers les services ou les professionnels compétents.

Sur la commune, les principales actions mises en place sont l'aide alimentaire pour les personnes en grande difficulté financière, les aides d'urgence, la domiciliation d'adresse, la participation financière à l'adhésion d'une activité sportive ou culturelle pour les enfants, les actions en faveur des personnes âgées avec le **Repas des Aînés** et la réalisation des colis de Noël.

Tous les quinze jours (hors été), dans la salle des fêtes, et en alternance avec le Solidaribus du Secours Populaire de Vallon, la distribution de l'aide alimentaire mobilise, dans une belle convivialité, plusieurs bénévoles et élus.



Illiwap : pour améliorer et simplifier la communication, il faut s'inscrire !

Comme annoncé, en février, la commune a choisi l'application citoyenne Illiwap !

Il vous faut la télécharger et demander à être avisé des notifications en temps réel. Vous serez ainsi instantanément au courant des événements en cours sur la commune.

Lagorce se connecte mieux aux citoyens !

Informé, alerté, impliqué : la Mairie de Lagorce (07150) a adopté une application mobile gratuite dédiée à l'information locale en temps réel.

L'application met à disposition différents outils destinés à améliorer la circulation de l'information et la relation entre citoyens et commune : Actualités locales, Signalement, Boîte à idées, Agenda, Informations pratiques, Sondages, Annuaire, Stations liées.

Comment accéder à l'application Illiwap ?

L'application est disponible gratuitement sur les plateformes de téléchargement (App Store et Google Play).

Procédure :

1. Rechercher et télécharger l'application sur son smartphone.
2. Sélectionner : Mairie de Lagorce 07150
3. S'abonner pour recevoir les informations émises et échangées.
4. Activer les notifications pour être informé en temps réel.

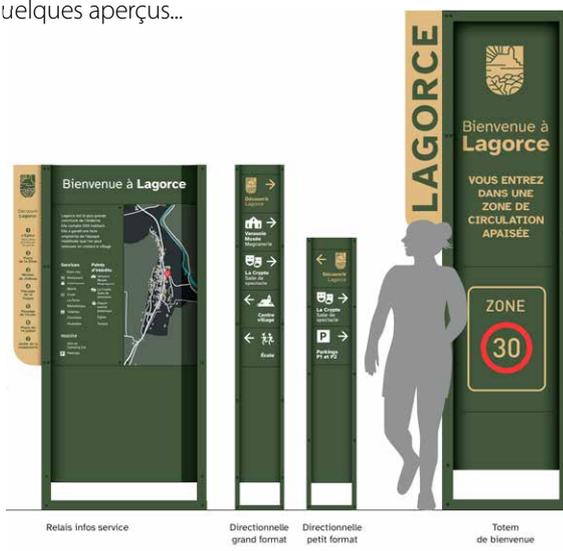
Une belle participation au Repas des Aînés !

Le 26 mai, réunis par le CCAS dans la salle des fêtes judicieusement transformée en restaurant, **près de 80 personnes** ont savouré les excellents mets proposés par l'Otentic... **Une sympathique réussite, saluée à l'unanimité.**



Signalétique du village : on y arrive !

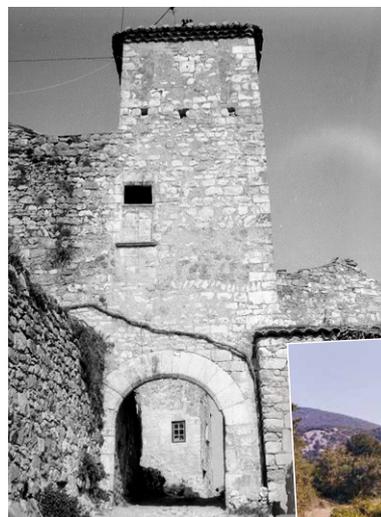
Nous avons repris le **projet de signalétique interne au village** (et alentours initié sous le mandant précédent avec une agence. Une équipe de conseillers municipaux a travaillé sur les propositions faites par le prestataire et le projet est en voie de finalisation. En voici quelques aperçus...



A la suite d'un accord avec la mairie, le **panneau publicitaire présent au cœur du village** sur la grange de M. Jean-Paul Eldin **sera supprimé** à compter du mois d'avril 2026. Il sera remplacé par un panneau d'informations communales de dimensions plus modestes. Son emplacement sur la place du 14 juillet permettra de **mettre en avant les événements importants** en cours ou à venir.

L'étonnant Journal d'une Canadienne devenue vigneronne en Ardèche

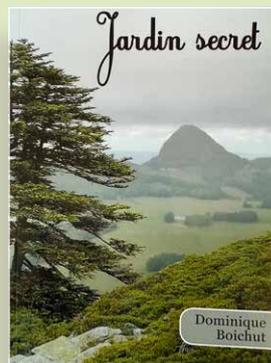
Trudie Julien que beaucoup d'entre vous connaissent, et qui demeure à Miquenly, vient de publier un bel ouvrage illustré qui raconte *en photos* le Lagorce du milieu des années 1970.



Préfacé par Hervé Ozil, il émouvra tous ceux qui ont vécu cette période et passionnera tous ceux que l'évolution du village intéresse. On y retrouve les parents ou les grands-parents de nombre d'entre nous !



14 photos grand format tirées de ce livre sont aussi présentes à proximité de Lacesas – **et visibles jusqu'à fin novembre** – dans le cadre de **l'exposition photographique de l'association des Sentiers & des Images** entre le Domaine de Vigier et la Ferme des Abeilles.



Paru en fin novembre 2024, *Jardin secret* est une autobiographie sensible et romancée de **Dominique Boichut**, enseignante devenue phyto-aromathérapeute à Lagorce.

On y découvre un passé tourmenté et traumatique, beaucoup d'espoir et d'émotion, des plantes à foison et maints petits bonheurs apaisants...

Compte-rendu de la réunion du 10 janvier 2025 sur la chasse : un rappel des règles à l'heure de la reprise !

L'équipe municipale a organisé une rencontre avec les intervenants du monde de la chasse afin de remettre en perspective les lois qui encadrent la pratique de la chasse, tant pour les chasseurs que pour les non-chasseurs.

Le vendredi 10 janvier 2025, s'est tenue une réunion en mairie à laquelle ont participé l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) de Lagorce, la FDC07 (Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche), l'OFB (Office Français de la biodiversité), la Gendarmerie et une dizaine d'élus municipaux.

Les points suivants ont été abordés :

1 - Qu'en est-il de la zone des 150m autour des habitations ?

Dans cette zone, l'ACCA n'a pas le droit de chasse et aucune chasse en battue ne peut être engagée.

Pour autant, cette zone n'est pas interdite à la chasse et le propriétaire du terrain situé à moins de 150 m des habitations peut tout à fait chasser ou laisser chasser qui il le souhaite, mais pas en battue.

Ainsi, la chasse à tir à un ou plusieurs chasseurs est autorisée... Mais la chasse au sanglier n'est autorisée qu'en individuel ; à partir de 2 chasseurs, c'est considéré comme une battue et de fait interdit.

D'ailleurs, de manière générale, il est interdit de chasser à plusieurs le sanglier en dehors du cadre d'une battue. Seule la chasse individuelle (un chasseur seul) peut chasser le sanglier.

A partir du moment où un chasseur est inscrit sur le carnet de battue, il ne peut pas contourner la règle et se considérer comme chasseur individuel à proximité d'une habitation.

Bien entendu, il n'est pas autorisé de tirer à l'intérieur de la zone de moins de 150 m même si on est à l'extérieur de cette zone.

2 - De manière particulière, dans la zone de 150 m des maisons ou dans un territoire en opposition de conscience

- Un ou des chasseurs pénètrent dans ces territoires non armés ou fusils déchargés avec des chiens pour débusquer le gibier : **autorisé**
- La traque au bâton avec des chiens, est-elle considérée comme un acte de chasse et quel est son cadre réglementaire : cette pratique est **autorisée**

- Un chasseur va récupérer ses chiens dans ces territoires : **autorisé**
- Une bête blessée se réfugie dans ces territoires, les chasseurs peuvent-ils venir la finir ? oui si elle est mortellement blessée, non si elle n'est pas mortellement blessée, ce qui est assez compliqué à juger...
- Un sanglier se met au ferme dans ces territoires, les chasseurs en battue peuvent-ils intervenir : **oui mais sans arme et sans mise à mort**
- Si les sangliers s'installent dans la zone de moins de 150 m, et occasionnent des dégâts aux cultures environnantes, les chasseurs de l'ACCA peuvent-ils intervenir sur cette zone : **non, pas en battue**. Par contre, un chasseur individuel **ayant l'autorisation du propriétaire peut intervenir** dans la zone. En revanche, si les chasseurs sont plusieurs, ils n'ont pas le droit de chasser le sanglier. Qui plus est, en cas d'interdiction du propriétaire, une battue administrative sous l'autorité du lieutenant de louveterie peut être diligentée.

3 – Chasse dans les parcs à bestiaux occupés

La chasse est-elle autorisée dans un parc occupé par des bestiaux ? **oui**... pour autant il est conseillé de chasser en bonne entente avec les propriétaires des animaux parqués afin d'éviter les problèmes.

4 – Obligation d'entretien et de débroussaillage des terrains

- Un propriétaire ayant du terrain à moins de 150 m des maisons ou en opposition de conscience, laissé non entretenu (roncier, végétation dense propice au cantonnement des sangliers), a-t-il l'obligation d'entretenir son terrain ? **non**



- Peut-il être appelé à financer tout ou partie des dégâts de sanglier ? **oui**

5 – Qu'est-ce que le délit d'entrave à la chasse ?

Le délit d'entrave à la chasse a été institué suite aux tensions et contentieux qui ont émaillé les chasses à courre dans le nord de la France.

Il pourrait être prononcé sur notre territoire dans le cas de dégradation de matériel (mirador ou de panneaux de battue, clôtures électriques, etc...), d'obstructions concrètes physiques empêchant le déroulement légal de la chasse en général.

6 – Où et quand doivent être placés les panneaux de signalisation de battue ?

Il existe 2 sortes de panneaux :

- **Les panneaux triangulaires oranges** (type routier) destinés à être installés sur les routes (ou les chemins) sur lesquels il y a un risque que les animaux traqués ou les chiens traversent la voie et occasionnent un risque de collision
- **Les panneaux rectangulaires verts** qui indiquent la présence d'une chasse en battue à la périphérie de cette dernière, indiquant ainsi que l'on pénètre dans une zone de chasse en battue.

Ces panneaux d'informations doivent être installés au début de la battue.

Ils ne concernent que la chasse en battue, pas les autres modes de chasse.

7 – Qui peut intervenir pour faire respecter la loi ?

Seuls les agents de l'OFB et la Gendarmerie peuvent intervenir pour faire respecter la loi.

L'ACCA n'a pas de prérogatives pour faire respecter la loi, tout au plus peut-elle prononcer des sanctions plafonnées à 150 € dans le cas d'infractions avérées, elle peut éventuellement demander à la FDC, sur présentation d'un dossier avec preuves à l'appui, la suspension de la carte de chasse pour une durée de 2 ans mais c'est une procédure longue dont l'aboutissement prend plusieurs semaines, généralement après la fermeture de la chasse.

La FDC n'a elle non plus, aucune prérogative en matière d'intervention pour faire respecter la loi, si ce n'est de valider la demande circonstanciée de suppression de la carte suite à la demande de l'ACCA.

8 – Le cas concret de la chasse au Pifard et au Serre des Fourches

Ces deux zones présentent une problématique similaire puisqu'elles sont constituées d'une colline boisée entourée d'habitations, dont la surface chassable à plus de 150 m des habitations est extrêmement restreinte. Ces collines sont également entourées par des cultures (vignes ou céréales).

La mairie demande donc à l'ACCA si elle peut étudier la mise en réserve de ces zones. Ainsi, aucune chasse en individuel ne serait plus possible et ces zones pourraient quand même être chassées avec le lieutenant de louvèterie en cas de nécessité liée aux dégâts des cultures.

L'ACCA indique s'être déjà saisie de ce problème et avoir engagée une démarche auprès de la FDC afin de mettre cette zone en réserve. Elle est en attente du retour des démarches juridiques et administratives engagées.

9 – Information des autres utilisateurs de la nature et du territoire

De nombreux citoyens de Lagorce, usagers de la nature (promeneurs, randonneurs, trailers, cavaliers, cyclistes, ramasseurs de champignons) demandent à être informés de l'endroit où se déroulent la battue du jour pour pouvoir accéder aux endroits libres de battue, une information émanant des chasseurs qui permettrait une occupation du territoire en limitant les risques de coactivité... la mairie aimerait mettre en place un outil d'information à ce sujet.

L'ACCA et la FDC07 indiquent que cette mise en place de système d'information est impossible compte tenu que l'endroit où se déroule la battue se décide au dernier moment...

10 – Chasse sur le sentier botanique et le bois de Notre-Dame-d'Ajude

L'ACCA indique que la chasse, quelle qu'elle soit, est interdite sur cette zone durant les périodes scolaires.

Bien que cette mesure ne figure pas dans le règlement intérieur, et suite à la demande de la directrice de l'école, cette information a été transmise par mail à tous les adhérents de l'ACCA.





Les conseils municipaux de l'année 2025

Procès verbal du conseil municipal de la commune de Lagorce

**Séance du 20 JANVIER
2025 à 20H30**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mmes Marie-Laure GONTRAND, Marianne PAILLERON, MM. Hervé OZIL, Patrick ASTIER, Mmes Sylvie CANTA, Hélène BERTRAND, Sidonie JABBOUR, Michelle FROMONT, Laurence HOTTE, MM. Denis ROUME, Nordine BOUZRAA, Cyrille PONSOT, Gwenaël CHAZOT, David ALBRAND.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

COMPTES RENDUS CONSEILS PRÉCÉDENTS

Le procès-verbal du conseil municipal du 02 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

A compter du mois de février 2025, un renouvellement de ligne de trésorerie pour une année, à hauteur de 100 000€, est sollicité dans les conditions indiquées en annexe, auprès de la Caisse d'Épargne.

Taux d'intérêt : ESTER+ marge de 1%, frais de dossier 500€.

Durée : 12 mois.

Période de facturation des intérêts : mensuelle civile, à terme échu.

Commission de non utilisation : 0,20% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils ont été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et

commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de valider le contrat auprès de la Caisse d'épargne ;
- autorise le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne ;
- autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

TITRES EN NON-VALEUR

Certaines factures émises depuis plusieurs années par la Commune (service de l'eau, services divers...) ne pourront plus être recouvrées malgré les relances effectuées par les services de la Trésorerie, il est donc proposé d'annuler ces titres.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la liste de non-valeur pour un total de 390,67€ pour les factures d'eau et 305,43€ pour diverses factures.

SERVICE DE L'EAU : ÉCRÈTEMENT

Monsieur le Maire présente la demande d'un abonné qui fait une réclamation sur sa dernière facture.

Lors de la relève des compteurs du 2nd semestre 2024, une consommation élevée est constatée et un courrier en recommandé a été envoyé à l'administré.

L'administré nous a fait un retour dans le temps réglementaire assortie de la facture émise par l'intervention d'un plombier. Le logiciel calcule un écrêtement de 82 m³ sur la période concernant le 2nd semestre, aussi le Conseil donne son accord à l'unanimité pour un écrêtement de 82 m³, pour un montant total de 161,51€ sur la facture n°2024-004-001023 du 31 décembre 2025, Titre 38.

RÉAFFIRMATION DE L'OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT À L'INTERCOMMUNALITÉ

L'automatisation du transfert de la compétence eau et assainissement aux intercommunalités reste encore à décider au niveau de l'État.

M. Ozil rapporte que la Communauté de Communes a



néanmoins décidé de poursuivre l'étude engagée avec un cabinet extérieur.

La Commune de LAGORCE réaffirme sa position du 03 juin 2024 (délibération DE_2024_62), qui stipule qu'elle entend conserver la compétence eau et assainissement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote son opposition au transfert de la compétence eau et assainissement.

PROPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Point reporté au prochain Conseil.

BORNAGE RECTIFICATIF À LEYRIS

Pendant les travaux de viabilisation des terrains à Leyris, la borne délimitant les parcelles A700 et A701 a probablement été déplacée à l'insu des acquéreurs, ce qui a pour conséquence que la clôture d'un propriétaire se retrouve dans une parcelle voisine.

Le Maire a rencontré les deux parties et a convenu avec eux que l'entreprise GéoSiapp referait le bornage à titre gracieux (dans le cadre d'une prestation plus globale) afin qu'une transaction puisse aboutir.

Dans ce cadre, un petit triangle résiduel en bout de la parcelle A700 mais faisant partie de la parcelle A706 va être borné afin d'être éventuellement vendu à l'euro symbolique au m² par la commune au propriétaire de la parcelle A700.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire intervenir le géomètre pour ces prestations et de procéder à la vente susmentionnée si nécessaire.

REDIVISION D'UN TERRAIN EN VENTE À LEYRIS

La propriétaire de la parcelle A772 à Leyris aimerait racheter une bande de terrain de 3 mètres de large sur la longueur de la parcelle A771, afin d'avoir plus d'espace pour y aménager un garage. La superficie est estimée à environ 104 m².

La superficie de la nouvelle parcelle A771, **viabilisée**, qui est à la vente est estimée à 883 m² (au prix de 70€/m²). Une personne s'est portée acquéreur.

La bande de terrain (**non-viabilisée**) serait vendue à la propriétaire de la parcelle A771 au prix de 64 € / m².

Le bornage sera aux frais de la Commune.

Après avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le bornage et la vente au prix annoncé.

VENTE D'UN TERRAIN À LEYRIS

Les nouveaux propriétaires de la parcelle A704 souhaitent acheter la parcelle voisine A705. La même demande avait été refusée par l'équipe municipale précédente lors du Conseil du 03 juin 2024 (DE_2024_68). La parcelle A705 mesure 199 m². Le montant proposé aujourd'hui pour cette parcelle (**non-viabilisée**) est 64 € / m².

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la vente au prix énoncé.

MISE EN ŒUVRE DE L'HEURE CIVIQUE ET DE L'APPLICATION ILLIWAP

La Commune de Lagorce souhaite mettre en place deux dispositifs qui vont permettre de mieux opérer et communiquer avec les citoyens.

Il s'agit du dispositif **L'Heure Civique** et de l'application **Illiwap**.

L'Heure Civique :

L'Heure Civique est une initiative portée par l'association Voisins Solidaires en partenariat avec la Commune et le Département. Ce dispositif invite chaque citoyen/citoyenne à consacrer au moins une heure (ou plus !) par mois pour une action d'intérêt général afin d'aider sa commune et ses habitants.

L'Heure Civique permet de renforcer les actions de solidarité de proximité et les actions portées par les mairies en faisant, par exemple, des courses pour un voisin handicapé, le transport d'un jeune sans permis, une présence auprès d'une personne isolée, une lecture ou du soutien scolaire, du covoiturage, le nettoyage d'un hameau, etc.

La commune, en lien étroit avec ses partenaires, met à disposition un cadre sécurisé et adapté pour que cet engagement soit une expérience enrichissante et valorisante pour tous.

Devenir volontaire, c'est ainsi donner mais aussi recevoir, retrouver du sens, se sentir utile, partager des moments ensemble, et entrer en relation les uns avec les autres.

La démarche est simple : l'inscription se fait sur la plateforme (site internet) ou en mairie, qui informe ensuite des différentes actions mises en place ou en retient et en promeut d'autres qui lui sont proposées. La mairie aura la liste des bénévoles disposés à donner du temps.

Lors des opérations collectives (festival, animation, festivités, etc.) des chasubles bleues floquées pourront être mises à disposition.

Illiwap :

Illiwap est une application d'alerte, d'information, de dialogue et de participation citoyenne, développée avec et pour les collectivités. Développée depuis 2015 par une entreprise située à Saint-Étienne, elle permet aux collectivités de communiquer avec les administrés en temps réel. Déjà plus de 3 000 communes s'en sont équipées dont une trentaine en Ardèche.

Illiwap est une application que chaque citoyen peut télécharger gratuitement sur son mobile et qui lui permet d'être informé en temps réel sur les événements se déroulant de la commune, que ce soit pour des activités associatives, culturelles, sociales (agenda des différents événements associatifs, Marchés, Commerces, Bibliothèque, Crypte, École, Musée...), les informations pratiques de la commune (conseil municipal), les alertes (annulation d'un événement,

Les conseils municipaux 2025 ...

alerte météo ou départs d'incendies, coupures d'eau, fermeture de route, etc...)

Cette application est anonyme pour les citoyens mais elle propose de surcroît plusieurs fonctionnalités comme le sondage citoyen ou le signalement citoyen (arbre sur la chaussée, accident) voire la boîte à idées pour émettre des avis, des propositions de projets ou d'animation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la mise en œuvre de l'Heure Civique et de l'application Illiwap.

(...)

AIRE DE CAMPING CAR - BILAN FINANCIER 2024

M. Patrick Astier, adjoint, dresse le bilan de la première année pleine (2024) de l'aire de camping-cars financée par la commune et rappelle les chiffres de l'année 2023 (partielle) avant de préciser le coût de cet investissement.

Bilan de fonctionnement année 2023 : solde de 92€.

- 1 957 € de charges
- 2 049 € de recettes.

Bilan de fonctionnement année 2024 : solde de 4 035 € (estimation) pour 1207 nuitées.

- 5 165 € de charges
- 9 200 € de recettes (estimation optimiste)

Le prix de la nuitée est de 12€ mais la commune ne perçoit effectivement que 6€ et Camping-Car Park facture des frais de fonctionnement et (bientôt) de maintenance.

L'investissement de départ a en effet été de 94 744 € qui se répartit comme suit :

Investissement et réalisation technique :

- 6 819 € de travaux réalisés par des entreprises extérieures ;
- 82 529 € de fournitures installées par les service technique (dont 59 410 € de fournitures du prestataire Camping-Car Park) ;
- 25 200 € de main d'œuvre du service technique (estimation sur la base de 12 semaines de travaux à 3 personnes à 20 €/h) ;

Subventions : 19 804 €.

L'amortissement annuel de l'investissement est donc de 13 535 € sur 7 ans.

Le prévisionnel donné à l'origine par la société Camping-Car Park sur les 7 ans d'engagement était beaucoup plus ambitieux voire inatteignable :

- Recettes : 140 000 € ;
- Bilan financier pour la commune : 111 500 € ;

- Nombre de nuitées prévues pour l'année 2024 : 2334 (en réel : 1207) ;

- Chiffre d'affaires d'exploitation prévisionnel : 28 000 € (en réel : 14 676 €) ;

Dans la réalité, nous sommes donc à la moitié de la fréquentation annoncée et très loin des gains attendus.

Le taux d'occupation de l'aire de Lagorce n'est que de 18%.

M. le Maire précise que l'entreprise Camping-Car Park a installé 600 aires de ce type en France mais pas toujours avec des taux de remplissage important surtout à proximité des aires telles que Vallon et Ruoms.

L'aire de Lagorce dispose de 20 places, mais en raison de la configuration certains camping-cars évitent la barrière et bénéficient des avantages de l'emplacement sans bourse délier... Un monticule va être installé pour interdire ces contournements.

Ramenée à l'année et aux nuitées, l'électricité a coûté 2€ par nuitée à la commune.

L'assainissement pose un problème car il a été raccordé à la fosse septique de la maison des jeunes, alors que les évacuations des camping-cars, pour ne pas porter atteinte à l'épandage, doivent être déversées dans une fosse séparée et vidangée régulièrement (coût supplémentaire).

La société RCI va faire un audit sur toute cette zone.

Le réaménagement de la zone devrait améliorer l'attractivité de cette aire. Le cheminement vers le village sera fait mais il n'apportera pas de changement notable pour l'attractivité.

DON POUR MAYOTTE

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec la Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les Communes et les Intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Commune de LAGORCE tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal que la Commune de LAGORCE contribue à soutenir les victimes du cyclone CHIDO à Mayotte dans la mesure de ses capacités, en faisant un don d'un montant de 1 000 € à la Croix rouge française.



Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce soutien à la population de Mayotte et habilite le Maire à signer tout document relatif à son exécution.

DIVERS

La société Hivory sollicite la Commune pour acheter le terrain sur lequel est implantée l'antenne de téléphonie mobile. En lieu et place de la location (très faible) de 500 € par an, ils proposent de racheter la parcelle de 100m² pour 4 000 €. Ils craignent d'être concurrencés par d'autres intervenants qui prospectent. La Mairie va discuter avec ce prestataire de SFR pour mieux connaître ses intentions et éventuellement discuter ce montant insuffisant en regard de ce qui se pratique ailleurs.

Le forage d'Orbeyre a été sondé. Il fonctionne bien, mais sa productivité est moindre que le forage principal qui est juste à côté : elle est de 25 m³ / heure alors que l'autre est à 30 m³ / heure. Les deux ouvrages doivent fonctionner alternativement. Si l'un tombe en panne, l'autre prend le relais.

Un traitement à l'acide pourrait permettre d'augmenter la productivité. Les travaux sont estimés à environ 18 000 €. Ils pourraient être subventionnés à 50% dans le cadre de la subvention de l'Agence de l'Eau. La société propose d'intervenir le 17 février (travaux d'un mois environ). En revanche il faudra enlever la pompe du 1er forage pour ne pas prendre de risque.

Il faut prendre la mesure de cette décision et trancher sans tarder. L'opération se déroule sur trois jours. Le 1er jour, il est injecté 4000 litres d'acide, qui sont ensuite tirés par le forage jusqu'au retour au pH neutre. Le 2^e jour 6000 litres, le 3^e jour 8000 litres. Le foreur n'a néanmoins pas d'obligation de résultat.

L'ouvrage a subi des déboires. Il fait 90 mètres de profondeur + 10 mètres de crépines dont seulement 5 mètres sont opérationnels. Cela n'a pas d'incidence majeure sur le fonctionnement de l'ouvrage.

Un diagnostic sur le réseau d'assainissement de la commune devait être fait depuis 2022. Il faut terminer ce travail en dégagant un certain nombre de regards (parfois sous le goudron) à Leyris et surtout dans le village. Il y a ensuite un passage de caméra et un hydrocurage à effectuer ensuite.

Le service technique a bien avancé, il reste seulement quelques regards à dégager. Deux agents sont mobilisés sur ces travaux et sur Orbeyre, probablement jusqu'à fin mars.

Un travail d'arpentage a été engagé depuis un an et demi par un géomètre afin de régulariser les propriétés cadastrales de l'impasse de Laccessas qui n'est pas entièrement communale. Faute de retour de certains documents la situation était bloquée depuis lors. Le dossier

ayant été repris, nous sommes maintenant en attente de seulement deux signatures pour finaliser le dossier qui va donc enfin aboutir.

Le musée sera ouvert du 15 avril au 15 octobre.

Avril – mai – juin – septembre : ouvert du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h avec 2 visites guidées d'1h30, une le matin et une l'après-midi sur réservation.

Juillet – août : ouvert du mardi au dimanche de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.

Un travail va être effectué sur la communication du musée.

Plusieurs travaux vont être réalisés autour de la terrasse du musée pour prévenir les infiltrations d'eau qui dégradent le magasin.

Sortie de résidence à la Crypte : Compagnie des Vaillantes le 31/01 à 18h30.

Problème de poubelles à Leyris : à plusieurs reprises des pneus, une machine à laver et d'autres encombrants ont été déposés. Un procès-verbal a été dressé par la Police intercommunale qui recherche les responsables.

Le Maire lève la séance à 21h55.

Le Maire présente aux citoyens le compoix et l'atlas cadastral d'époque. Le conseil précédent avait voté la restauration de ces deux ouvrages très anciens pour des montants importants et des subventions partielles (déjà consommées) et les travaux vont donc être lancés. C'est une richesse pour notre commune, qu'on pourrait retrouver dans le musée.

Le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal et les personnes présentes.



Procès verbal du conseil municipal de la commune de Lagorce

**Séance du 03 MARS
2025 à 20H30**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mme Marie-Laure GONTRAND, MM. Hervé OZIL, Patrick ASTIER, Mmes Sylvie CANTA, Hélène BERTRAND, Michelle FROMONT, Laurence HOTTE, MM. Denis ROUME, Nordine BOUZRAA, Cyrille PONSOT, Gwenaël CHAZOT, David ALBRAND.

Absents : Mme Marianne PAILLERON qui donne procuration à M. Hervé OZIL.
Mme Sidonie JABBOUR qui donne procuration à Mme Laurence HOTTE.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

COMPTES RENDUS CONSEILS PRÉCÉDENTS

La modification du procès-verbal du conseil municipal du 02 décembre 2024 est adoptée à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR LES SECTIONS D'INVESTISSEMENT BUDGET COMMUNE, EAU ET ASSAINISSEMENT

Compte tenu que le budget primitif n'a pas encore fait l'objet d'un vote et afin de permettre la réalisation de travaux ayant déjà fait l'objet de décisions favorables ou être en mesure de faire face à des dépenses d'investissements nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, il est proposé d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits budgétaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement pour le budget de la commune, dans la limite de 6 300 € dont l'affectation est la suivante :

OPERATION 27 Aménagement divers :
travaux d'électrification rurale C/21534 - 6 300 €
et de s'engager à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement pour le budget de la commune, dans la limite de 12 000 € dont l'affectation est la suivante :

OPERATION 35

Travaux Magnanerie C/2313 - 12 000 €
et de s'engager à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement pour le budget de l'eau, dans la limite de 6 000 € dont l'affectation est la suivante :

OPERATION 28

Achat remorque C/2182 - 6 000 €
et de s'engager à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement pour le budget de l'assainissement, dans la limite de 28 500 € dont l'affectation est la suivante :

OPERATION 23

Diagnostic assainissement C/2031 - 28 500 €
et de s'engager à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la commune.

FACTURE RÉSIDUELLE SATP

Une facture de l'entreprise SATP reste à payer pour les anciens travaux de la Fontaine du Cade. Le montant de cette facture est de 4 270 € HT (5 124 € TTC).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater la facture susmentionnée.

DEVIS ÉTUDE RCI POUR ASSAINISSEMENT ZONE DE PEYROUSE ET CHEMIN D'ACCÈS

Des travaux vont être entrepris pour réaménager la zone à côté du terrain de tennis. Les poubelles vont être déplacées.

Une étude va être demandée à RCI pour assainir la zone et empêcher l'entrée des véhicules lourds et hauts tels que les camping-cars, car une aire leur est dédiée juste à côté. Les travaux pourraient commencer dès le printemps.

Le montant de l'étude est de 1 750 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'étude au montant susmentionné.



REVERSEMENT À LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Dans le cadre des classes de découverte et les sorties du patrimoine, l'école a sollicité une subvention pour l'année 2024 auprès du Département. Celui-ci a versé sur le compte de la Commune 518 €.

Cette somme est à reverser à la coopérative scolaire, compte C/ 62 878.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le reversement de cette somme à la coopérative scolaire.

MUSÉE : PRIX D'ENTRÉE

1/ DROIT D'ENTRÉE donnant accès aux salles du musée

Plein tarif adulte : 7€

Individuel dès 13 ans

Tarif réduit (-10% du plein tarif adulte) : 6,30 €

- Individuel dès 13 ans sur présentation d'un justificatif : étudiant de l'enseignement supérieur, personne en situation de handicap et son accompagnant, demandeur d'emploi, allocataire RSA ou CMU.
- Partenariat conventionné : Opération Loisirs Plus Gîtes de France (2 personnes maxi), Accueil Ibie (2 personnes maxi), Ardèche Trottinette

Enfant (6 à 12 ans) : 5 €

Exonéré : 0 €

- Enfant de moins de 6 ans.
Journées européennes du Patrimoine.
- Sur justificatif :
 - o Professionnel (tourisme, culture ou médias), invitation ou bon d'échange.
 - o Partenariat conventionné :
 - Porteur de la carte PASS ARDECHE,
 - Porteur du ticket J'M LAGORCE,
 - Gagnant d'un bon cadeau J'M LAGORCE valable pour 2 personnes.
 - o Addock : client ayant acheté son billet (tarif individuel : adulte, enfant, exonéré) en ligne

OFFRE PASS ARDECHE : Carte 3 jours : 48 € / Carte 6 jours : 62 € / Carte 1 an : 85 €

Convention ALP :
39 expériences émerveillantes

OFFRE PASS J'M LAGORCE : Carte annuelle : 23 €

Convention partenariale entre 4 sites lagorçois :
Melvita, Miellerie, Vigier, Magnanerie

Groupe adultes : 6 €

À partir de 12 personnes, sur réservation obligatoire, prix par personne dès 13 ans

Groupe enfants : 4 €

À partir de 12 personnes, sur réservation obligatoire, prix par personne entre 3-12 ans

Groupe exonéré : 0 €

- Chauffeur du groupe
- Accompagnateur : 1 par réservation dès 20 entrées payantes
- Encadrant surveillance des élèves suivant directives ministérielles : de 2 à 5
- Sur justificatif (invitation, convention)
- Scolaires le vendredi des rendez-vous aux jardins et le vendredi des journées européennes du patrimoine

2/ SUPPLÉMENT pour une visite guidée

Dès 13 ans (adulte) : 2 €

Individuels ou groupes (par personne)

Enfant : 1 €

- Individuels de 6 à 12 ans
- Groupes de 3 à 12 ans

Exonérés : 0 €

- Individuels de moins de 6 ans
- Groupes : moins de 3 ans et chauffeur / accompagnateur
- Addock : client ayant acheté son billet (tarif individuel : adulte, enfant, exonéré) en ligne (sur justificatif)

3/ TARIFS PRESTATIONS EXTÉRIEURES (musée hors les murs)

Animation ½ journée : 150 €

Animation école : 5 € par enfant

Frais kilométriques : 0,32 € / km

Stand jardin : 3 € / mètre

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs du musée.

MUSÉE : HORAIRES D'OUVERTURE

Période d'ouverture du musée et boutique :

Du 15 avril au 15 octobre 2025 : 10h – 12h30 / 14h – 18h
(dernière entrée 45min avant fermeture)

du mardi au samedi (+ le dimanche en juillet et août)

Ouvert les jours fériés correspondant à un mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi (et dimanche en juillet et août)

Ouverture exceptionnelle le dimanche 08 juin (rdv aux jardins) et dimanche 21 septembre (JEP).

Évènements :

- *Puces de couturières* : vendredi 30 mai 10h-18h
- *Rendez-vous aux jardins* : 6, 7 et 8 juin 2025
- *Journées européennes du Patrimoine* : 19 et 20 septembre 2025.

Hors période :

Ouvertures pour accueils exceptionnels sur inscription :

- 12 mars 2025 : accueil des tout-petits en lien avec actions de la Communauté de Communes
- 1^{er} avril 2025 : accueil invités éductour J'M LAGORCE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les horaires d'ouverture.

MUSÉE : DÉLÉGATION AU MAIRE

Il est proposé de modifier les modalités de décisions sur la régie du musée, à savoir d'autoriser le Maire à prendre des arrêtés municipaux et qu'il n'y ait plus besoin systématiquement de délibération du Conseil pour nommer les régisseurs, définir les prix préférentiels pour les partenaires et la gestion de la boutique (articles choisis, retirés, soldés et leur prix).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne la délégation au Maire.

MUSÉE : MODIFICATION RÉGIE DE RECETTES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier en ce sens l'article 5 de l'acte constitutif de la régie de recettes Musée Magnanerie établi le 18/02/2016. Les recettes désignées à l'article 4 seront encaissées selon les modes de recouvrement suivants : ajout de : « 6° : PAYFIP »

MUSÉE : ÉLECTRICITÉ

Devis pour l'ajout d'éclairages et l'aménagement électrique du laboratoire à l'étage, corriger les malfaçons au niveau du compteur et des câbles, et travail de recherche pour compenser l'absence de plan : 3 858,30 € net de taxes. Un 2^e devis a été établi pour l'installation d'un parafoudre : 818 € net de taxes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ces deux devis.

MUSÉE : TRAVAUX

Il est envisagé des travaux de réfection et d'aménagement liés aux infiltrations d'eau récurrentes, à chaque forte pluie. Ces problématiques font suite à des malfaçons initiales dans la construction de la partie couvrant le magasin et le bureau. Des réflexions ont eu lieu, accompagnées par différents corps de métier.

Les solutions apportées sont les suivantes :

- Mise en place d'un cheneau le long de la toiture, avec regard et saignées.
- Caniveau pour l'accès handicapé. Réouverture du passage handicapé avec un busage.
- Bardage en pente pour que l'eau ne tape plus sur la cloison.

L'enveloppe zinguerie et bardage est estimée à environ 1 900 HT.

La société SERRES a établi un devis pour la gouttière de 961,20 € TTC.

L'enveloppe saignées terrasse, caniveau et regard pour l'évacuation de la gouttière est estimée à environ 2 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ces enveloppes.

MUSÉE : CONVENTION PASS J'M LAGORCE

Cette convention réunit les 4 partenaires du PASS J'M LAGORCE : la Ferme des abeilles, le Domaine de Vigier, la Manufacture Melvita, et le musée Ver à soie. Elle détermine le prix du PASS et les versements aux sites. La convention est signée pour une durée d'un an avec tacite reconduction. Les frais de communication sont partagés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette convention.

MUSÉE : CONTRAT PASS 07 ET FESTIVAL

Le contrat PASS Ardèche est renouvelé depuis plusieurs années.

Un partenariat avec le festival *Barjasoie* qui se tiendra le 29 juin 2025 à Barjac, propose des tarifs réduits au musée pour les personnes qui viennent de ce festival, une semaine avant et une semaine après le 29 juin. Ce partenariat prévoit également la diffusion d'un film.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à la signature de ces deux contrats.



TARIFS LOCATION CRYPTÉ

Il est proposé de voter les nouveaux tarifs de la Crypte suivants :

Associations de Lagorce :

- Gratuité par an (soirée sans billetterie)
- 30€ par soirée sans billetterie
- 80 € par soirée avec billetterie

Associations de la Communauté de Communes :

- 30€ par soirée sans billetterie
- 80€ par soirée avec billetterie

Association caritative (commune et territoire de la Communauté de Communes) :

- 1 Gratuité par an (soirée sans billetterie)
- 50€ par soirée sans billetterie

Résidence d'artiste :

- 40€ par jour sans spectacle de sortie de résidence
- 20€ par jour avec spectacle de sortie de résidence sans billetterie ou spectacle offert à l'école

Location salle pour soirée avec billetterie :

- 150€ par jour

Location salle pour soirée sans billetterie :

- 60€ par jour

Location salle pour enregistrement ou prestation technique :

- 50€ par jour

Documents à fournir : convention signée avec attestation de responsabilité civile et/ou chèque de caution de 500€.

CONVENTION PÉRISCOLAIRE 2024/2025

Une convention entre la Commune et l'Intercommunalité est à signer pour l'année scolaire 2024/2025, qui concerne l'accompagnement à la scolarité (aide aux devoirs) le mardi et le jeudi de 16h30 à 18h30.

Le coût est assumé en intégralité par l'Intercommunalité.

La convention concerne la période du 02/09/2024 au 06/07/2026.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention susmentionnée.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de communication électronique doit être actualisé. L'action collective des autorités organisatrices de la communication électronique, tel que Orange, permet la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire indique que les redevances dues chaque année doivent être prévues ainsi que leurs revalorisations ultérieures selon le calcul défini dans le décret visé plus haut.

Monsieur le Maire présente les modalités d'application du décret en vigueur relatif aux redevances et droits de passage dus par les opérateurs de communications électroniques pour l'occupation du domaine public.

Orange verse une redevance à la commune pour l'occupation du domaine public aérien et souterrain selon les modalités suivantes pour 2024.

Les calculs de ces redevances évoluent chaque année.

Patrimoine total			
Artère aérienne	17,525 km	64,356 €	1 127,84 €
Artère en sous-sol (conduite)	5,086 km	48,267 €	245,49 €
Emprise au sol (armoires) en m ²	1	32,178 €	32,18 €
Total			1 405,51 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Valider le montant de la redevance pour 2024, soit 1 405,51 € pour Orange,
- Fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus,
- Revaloriser ce montant automatiquement chaque année par l'application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'INTERCOMMUNALITÉ CONCERNANT LA RÉDACTION DES NOUVEAUX STATUTS – POLICE DE LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

Le Conseil communautaire des Gorges de l'Ardèche a adopté une modification de la rédaction de ses statuts portant sur l'intégration de la compétence obligatoire de la police de la publicité extérieure avec transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité du Maire au Président.

Les conseils municipaux 2025...

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation de cette modification des statuts de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la modification des statuts de l'Intercommunalité, telle qu'adoptée par le Conseil communautaire lors de la délibération N°2024_11_007 du 26 novembre 2024.
- autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la délibération.

FUL

Le FUL (Fond Unique pour le Logement) permet l'accès et le maintien dans le logement pour les personnes en difficulté. Il est mis en place par le Département, qui demande une participation à la Commune (en lien avec le CCAS). Il peut s'agir d'aides pour l'installation dans un logement, pour pallier à des retards de paiement, payer des factures d'énergie ou des déménagements. C'est un levier de solidarité.

Le Département demande une participation de 0,45€ par habitant (sur la base de 1 251 habitants), soit 562,95 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer financièrement au FUL à hauteur de 562,95 €.

VENTE TERRAIN LEYRIS

Le géomètre va intervenir pour rétablir le bornage entre les parcelles A700 et A701, la borne ayant été déplacée pendant les travaux.

M. BOUZRAA quitte la pièce.

Le Maire expose que la parcelle cadastrée A771, d'une superficie de 987 m², va être redivisée, le nouveau bornage sera fait avec la venue du géomètre.

La bande de terrain longeant le côté Est de la parcelle prochainement bornée sera vendue pour 64 € / m² à Mme Lucie VANDAMME qui en fait la demande.

Le reste du terrain sera proposé à la vente pour 70 € / m² à M. Nordine BOUZRAA qui en fait la demande.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord aux transactions précitées, aux prix indiqués, avec les personnes précitées,
- charge le Maire de signer tout document relatif à cette vente.

DIMINUTION PRIX D'ACHAT TERRAINS

Le Conseil municipal avait voté l'achat des parcelles K529, K530, K540, K541 K466, K478, K455, et K1067 situées quartier Mouinas / Auché d'Ozil pour un montant de 20 000 €.

Le vendeur propose finalement l'ensemble de ces parcelles au montant de 14 950 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la diminution du prix et charge le Maire de signer tout document relatif à cet achat.

DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LA RESTAURATION DE L'ATLAS CADASTRAL

Le Conseil municipal avait voté la restauration de l'atlas cadastral au prix de 4 003,20 € TTC. L'opération n'avait pas pu être effectuée et le devis signé par la Municipalité alors en exercice.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la restauration de l'atlas cadastral selon les conditions de la délibération DE_2023_127 et charge le Maire de signer tout document relatif à cette opération.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE

Le Conseil municipal décide de donner à M. le Maire, les délégations suivantes pour la durée de son mandat et lui confie la tâche :

- 4°) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ou bons de commande, dans les limites d'un montant de 5000€ ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 6°) de passer des contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents ;
- 8°) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions du cimetière ;
- 9°) d'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charge ;
- 13°) de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 15°) d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ; dans la limite de 100.000€.
- 16°) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 3000€ ;
- 17°) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux dans la limite de 10.000€ par sinistre ;
- 24°) d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;



Le Maire devra rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

Le Conseil municipal pourra mettre fin à cette délégation s'il le juge utile.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ces délégations et abroge la délibération du 04/11/2024.

DIVERS

École :

Il y a des absences à répétition des enseignants et des difficultés pour les remplacer. La Commune a envoyé une lettre à l'Inspection académique. Émilie OZIL a pris la direction pendant le mi-temps de Cécile BARBE. Un point sera fait à la rentrée avec le personnel communal afin d'améliorer la situation.

PLUi :

Le PLUi va être voté fin mars. Des points importants ont évolué mais avec difficulté, car d'une part le PLUi était déjà en phase avancée à l'arrivée de la nouvelle municipalité, d'autre part la pression de l'État est très forte. Beaucoup de communes sont réticentes.

Hervé OZIL explique que la loi est très stricte. Ils ont eu un mois pour faire bouger les lignes mais l'urbaniste était réticent, notamment sur les enjeux de la densification.

Le vote du PLUi est incertain, ne pas voter permettrait d'attendre et d'espérer plus. Lors de l'enquête publique il faudra appuyer sur les problématiques et les éléments défendus par la Commune. Les élus bataillent ferme pour Lagorce.

Musée :

La municipalité précédente avait demandé des aides pour des travaux au musée. Un permis de construire a été déposé, il y avait eu une subvention de la Région, mais la DETR a été refusée. Celle-ci a été représentée en 2025.

Le chantier consistait en la réalisation d'un laboratoire, d'un WC public et d'une terrasse. Le permis a été refusé à cause d'un toit plat sur le WC.

La dotation de la Région est confirmée, elle se monte à 45 000 €. Le dossier va donc être repris avec la modification des sanitaires et de la terrasse qui donnait chez des particuliers, et l'intégration des travaux de réparation votés ce soir.

Une réunion aura lieu avec l'architecte, le vote se fera lors d'un prochain conseil.

Bibliothèque :

Les travaux de déménagement de la bibliothèque ont commencé. Pendant les vacances scolaires de Pâques, le mur sera sécurisé, le portail posé et deux places de parking seront créées. Il y aura une séparation entre l'entrée de l'école et l'entrée de la bibliothèque.

La Médiathèque Départementale va venir visiter les lieux le 26 mars. Du nouveau matériel sera acquis pour scanner les livres et informatiser le système de prêt.

La bâche de l'école, qui offre de l'ombre aux enfants de la classe de M^{me} Ozil, va être changée car très usagée.

Cave coopérative :

Ce dossier coûte cher à la Commune. Suite à l'abandon du projet avec *Ardèche habitat*, la Commune est obligée d'acheter le bâtiment. 75 000 € ont déjà été versés en 2024. Des négociations avec EPORA sont en cours pour reporter le solde de 100 000 € à payer et proposer des solutions avant la fin de l'année.

Une initiative citoyenne sera mise en œuvre pour repeindre la cave et lui donner un aspect moins dégradé.

Crypte :

Une réunion aura lieu vendredi pour modifier les conditions d'organisation de la programmation de la Crypte, toujours avec *Ligne d'Horizon* dont la convention se termine fin 2025.

Chemins :

Beaucoup de chemins ont été dégradés par la pluie. La réfection sera plus longue que prévue en raison de la météo et d'un effectif réduit suite à des arrêts maladie longue durée de deux employés municipaux et en dépit d'une embauche faite en janvier.

Le retard sur l'entretien de la voirie s'est accumulé depuis des années, il faut y allouer un budget pour l'intervention d'entreprises spécialisées. M^{me} GONTRAND, M^m. ROUME et ASTIER y travaillent. Certains chemins sont tellement dégradés (impasse de Laccessas par exemple) qu'on doit en revoir la structure. Un pont aux Terriers est également en grand état de délabrement (catégorie 4 sur 4 de dangerosité) signalé depuis trois ans, ainsi qu'un pont au croisement de Charpenne (catégorie 3 sur 4 de dangerosité). Ces problèmes complexes seront traités dans les meilleurs délais.

SGGA :

Visite de l'équipe des Grands Sites de France. Possibilité d'accord pour l'installation de panneaux avec des aquarelles représentant les espèces emblématiques de l'Ardèche.

Des sentiers et des images :

Une opération menée par des particuliers de l'association *Des sentiers & des images* prévoit un parcours dans la vallée de l'Ibie, sur 2km cette année et 4 km l'année prochaine. L'objectif est de faire connaître l'Ibie et plusieurs fermes en partenariat. Il s'agirait de 130 photographies de photographes de renom, installées sur des poteaux par les paysans des fermes participantes. L'inauguration est prévue en juin 2025.

L'arbre de la laïcité et de la paix :

À l'initiative de M. WEISSELBERG, un Lagorçois d'adoption très concerné par ces enjeux, un arbre sera planté dans la cour de l'école au mois de mai, en compagnie des élèves et enseignants et en présence du public. M. WEISSELBERG offre l'arbre et la Commune réalisera une plaque commémorative.

Station d'épuration de Tabias :

Une réunion aura prochainement lieu avec les habitants du hameau de Tabias. Le raccordement au réseau de Vallon ne se fera probablement pas car trop onéreux. Une solution devient urgente afin de régler le problème de pollution de l'Ibie.

Illiwap :

Le projet d'application est en cours de finalisation. C'est le pack le plus complet qui a été choisi.

Voirie :

M. ROUME distribue une note relative aux chemins sur la commune. Un gros travail est à faire pour réaliser le tableau de classement des voies communales.

Ibie :

Une réunion a eu lieu en Mairie avec l'EPTB sur le problème de transit des sédiments qui attaquent les berges. Les crues de l'Ibie sont plus rapides et redoutables qu'avant, ce qui accroît ce phénomène.

Du côté de Vigier des vignes vont devoir être arrachées car l'Ibie grignote les berges. La rivière est plus violente, son lit est fluctuant.

Lumières sous le village :

Elles vont être remises en fonction.

Motion pour l'école :

M. OZIL propose qu'une motion de soutien à l'école soit prise par les élus du Conseil municipal, en complément de l'action de l'Amicale laïque et parents d'élèves et des actions entreprises par le Maire auprès du Directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Ardèche.

Il n'est pas concevable que l'école de Lagorce puisse ainsi voir ses conditions de fonctionnement se dégrader par des fermetures de classes qui conduisent inévitablement à des classes à plusieurs niveaux à effectif important.

Il rappelle que les élus ont toujours manifesté un soutien attentif à l'école communale, tant par les moyens en personnel mis à disposition, que par les investissements importants réalisés ces dernières années pour privilégier une action éducative efficiente et un accueil des enfants dans de bonnes conditions.

Alors que l'État se désengage, nous conservons les moyens mis à disposition : encadrement, présence de personnels

auprès des enseignants en maternelle et petite section, aide aux activités culturelles, sportives..., repas de cantine qualitatifs, etc. L'éducation, l'épanouissement personnel des enfants sont une démarche portée par l'État et les collectivités locales, la Mairie est très attentive à ce que le fonctionnement soit optimal et l'équipement assuré.

La motion proposée est prise à l'unanimité.

Le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal et les personnes présentes et lève la séance à 22h21.

Le Maire demande s'il y a des questions dans le public. Pas de question.





Proces verbal du conseil municipal de la commune de Lagorce

**SEANCE DU 08 AVRIL 2025
À 20H30**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mmes Marie-Laure GONTRAND Marianne PAILLERON, MM. Hervé OZIL, Patrick ASTIER.
Mmes Sylvie CANTA, Hélène BERTRAND, Michelle FROMONT, Laurence HOTTE, Sidonie JABBOUR, MM. Denis ROUME, Nordine BOUZRAA, David ALBRAND.

Absents : M. Cyrille PONSOT qui donne procuration à Mme Marie-Laure GONTRAND.

M. Gwenaël CHAZOT qui donne procuration à Mme Laurence HOTTE.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

COMPTES RENDUS CONSEILS PRÉCÉDENTS

La modification du procès-verbal du conseil municipal du 02 décembre 2024 est adoptée à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Suite à la revalorisation des bases d'imposition par l'État, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'imposition de la commune concernant les taxes directes locales pour 2025.

Taxe foncière (bâti) : 12.50% (taux communal)
+ 18.78% (taux département)
= 31,28%

Taxe foncière (non bâti) : 83.65%

Taxe d'habitation : 11,64%

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

M. le Maire quitte la salle et ne prend donc pas part au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le compte administratif 2024 de la COMMUNE.

Un excédent de fonctionnement de 544 334,50 € est dégagé, 207 913,27 € seront affectés au compte d'investissement après restes à réaliser et 336 421,23 € portés en excédent de fonctionnement au budget primitif 2025.

COMPTE DE GESTION 2024 COMMUNE

Après lecture du compte de gestion 2024 de la Commune, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de le valider.

BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le budget primitif 2025 de la Commune.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1.459.530€23 avec un résultat positif, reporté de 2024, d'un montant de 336.421€23 et la section d'investissement s'équilibre à 685.321€27 avec un report négatif 2024, de 176.913€27 + 31.000€ (Restes à réaliser), soit un total de 207.913€27.

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DE L'EAU

M. le Maire quitte la salle et ne prend donc pas part au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le compte administratif 2024 du Service de l'EAU.

Un excédent de fonctionnement de 67 391,67 € est dégagé et sera porté au budget primitif 2025.

Un excédent d'investissement de 108 317,77 € après restes à réaliser est dégagé et sera porté au budget primitif 2025.

COMPTE DE GESTION 2024 SERVICE DE L'EAU

Après lecture du compte de gestion 2024 du Service de l'eau, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de le valider.

BUDGET PRIMITIF 2025 SERVICE DE L'EAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le budget primitif 2025 du service de l'EAU.

La section d'exploitation s'équilibre à 363.393€67 avec un résultat positif, reporté de 2024, d'un montant de 67.391€67 et la section d'investissement s'équilibre à 328.237€77 avec un report positif 2024, de 138.686€77 – 30.369€ (Restes à réaliser), soit 108.317€77.

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT

M. le Maire quitte la salle et ne prend donc pas part au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le compte administratif 2024 du Service de ASSAINISSEMENT.

Un excédent de fonctionnement de 64 869,97 € est dégagé, 17 222,47 € seront affectés au compte d'investissement après restes à réaliser et 47 647,50 € portés en excédent de fonctionnement au budget primitif 2025.

COMPTE DE GESTION 2024 SERVICE ASSAINISSEMENT

Après lecture du compte de gestion 2024 du Service assainissement, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de le valider.

BUDGET PRIMITIF 2025 SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le budget primitif 2025 du Service de l'ASSAINISSEMENT.

La section d'exploitation s'équilibre à 102.664€50 avec un résultat positif, reporté de 2024, d'un montant de 47.647€50 et la section d'investissement s'équilibre à 116.299€47 avec un report négatif 2024, de 12.842€47 + 4.380€ (Restes à réaliser), soit un total de 17.222€47.

SUBVENTION ASSOCIATION EQUILIBRE

Deux inspectrices de la SPAE de la DDETSPP ont dressé un procès-verbal constatant le mauvais état de santé de trois chevaux présents sur la commune. Une action coordonnée entre la Préfecture et la Mairie a permis le placement de ces trois chevaux, au sein de l'association *Équilibre, retraite et protection du cheval* située 1056 route de Barjac – quartier la Blaquette – 30760 LE GARN.

Une subvention de 300 € serait octroyée à cette association par la Commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la subvention susmentionnée.

SUBVENTION ASSOCIATION PAS D'PANIQUE

Pour les dix ans de l'association, l'association *Pas d'Panique* va réaliser un film rétrospectif. Cela fera une animation dans la commune.

Une subvention de 300 € serait octroyée à cette association par la Commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la subvention susmentionnée.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 1 COMMUNE

Une délibération est nécessaire pour affecter la dépense de 600 € sur le compte D65748 en lieu et place du compte D 6065.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

OUVERTURE DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} CLASSE SUITE À AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire propose à l'assemblée :

La création à compter du 09/04/2025 d'un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire à temps non complet : 29h hebdomadaires (annualisation 24,80h)

L'agent affecté à cet emploi est chargé des fonctions suivantes :

- Cantine scolaire : service restaurant scolaire et surveillance, préparation de la salle et ménage
- Ménage école, cantine
- Transports scolaires : accompagnatrice

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire,

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des effectifs,

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ÉCHANGE DE PARCELLES CHEMIN DE LA GANDOLE

Dans le cadre de la régularisation du chemin de la Gandole, un échange doit avoir lieu avec M. PAPA, représentant la SCI DE COUMBEL. Le plan d'arpentage a été réalisé et est présenté au Conseil, comportant les nouveaux numéros de parcelle. Il est joint à la présente délibération.

La Commune cèdera la parcelle K1719 d'une contenance de 1 356 m² à la SCI DE COUMBEL, provenant du domaine public déclassé, pour une valeur de 1 385 €.

La Commune recevra les parcelles K1699, K1707, K1709, K1712, K1715, K1716, K1701 et K1704 en contre échange de la SCI DE COUMBEL, pour une valeur de 1 385 €.

Les biens échangés étant de même valeur, l'échange s'effectuera sans soulte.

Les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la SCI DE COUMBEL.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de valider les démarches et la transaction énoncés ci-dessus ;
- charge le Maire de signer tout document relatif à cet échange.

DÉMOLITION DES TOILETTES PUBLIQUES

Trois entreprises ont été consultées :

- Vincent Nury TP : 8 021 € HT pour la destruction
- Reynouard : 5 600 € HT sans réfection
- Olivier Richard : 6 726 € HT avec réfection.

L'entreprise Olivier Richard est choisie, les travaux auront lieu pendant les vacances de Pâques.

Un constat a été établi par un huissier.



Rien n'est attaché aux constructions autour. Le sol sera réalisé en béton désactivé. La voie qui descend vers l'école sera élargie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les travaux avec l'entreprise susmentionnée.

RÉNOVATION TERRAIN DE TENNIS

Les travaux de rénovation du terrain de tennis auront lieu le mois prochain dans le cadre de la rénovation de la zone de Peyrouse. Une entreprise familiale spécialiste de la rénovation des terrains de tennis a établi un devis, d'un montant de 4 483,78 € HT (5 332,54 € TTC).

Une professeure de tennis habitant sur la commune se propose de donner des cours.

Une signalétique sera mise en place indiquant que le terrain est communal et accessible sur réservation avec prêt des clés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ce devis et charge le Maire de signer tout document la concernant.

ÉPICERIE : REMISE D'UN SEMESTRE DE LOYER

Afin de préserver ce commerce pendant la saison hivernale, le Maire propose, à compter de ce jour et pour une seule année, de ne faire payer qu'un semestre de loyer à l'épicerie. En 2025 et début 2026, les mois d'octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars seront ainsi exemptés de loyer.

Le montant du loyer pour un semestre est de 1 680 €.

L'objectif est de conserver un service de proximité ouvert à l'année, tout en prenant en compte les difficultés liées à la baisse de fréquentation hivernale.

Le Conseil municipal, avec 7 POUR et 8 ABSTENTIONS, décide de ne faire payer qu'un semestre de loyer à l'épicerie selon les termes susmentionnés.

CONVENTION INTERVENTION MUSICALE

La Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche nous a adressé une convention pour des interventions musicales en milieu scolaire pour l'année 2025-2026.

Le cycle comprendra pour chaque classe inscrite, un forfait de 15 séances d'une heure pour les trois classes de la Commune (élémentaires et maternelles).

Le forfait étant de 900 €, le coût pour la Commune s'élève à 2 700 euros (900€ x 3).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de signer la convention intervention musicale en milieu scolaire pour 2025-2026, pour un montant de 2 700 €.

DIVERS

Signalétique village :

Un tour du village est à faire afin de valider les textes et emplacements décidés, auquel on peut associer les deux personnes qui effectuent les visites du village en été.

Les décisions doivent être prises et envoyées au bureau d'études avant le 30 juin pour une pose de la signalétique à l'automne.

Musée :

Les travaux ont bien avancé. Le maçon a effectué trois saignées pour l'évacuation de l'eau. Un devis pour la rampe est en attente. Un petit caniveau reste à faire. D'autres infiltrations sont peut-être dues à l'arbre contre le mur du musée.

L'électricien a quasiment terminé son travail, il ne reste que deux petits spots à poser.

Le bardage a commencé à être posé et il devrait être terminé dans la semaine.

Le zingueur a posé la gouttière.

Il reste une buse à mettre, par le service technique.

Le menuisier doit faire une proposition pour barder de bois les sanitaires publics existant à proximité de la Crypte et qui seront repositionnés non loin de la montée proche de la mairie et de l'école, récemment dégagée.

Aire de Peyrouse :

Le Maire présente le plan du projet par RCI. Celui-ci prévoit un assainissement de la zone, une fermeture d'une partie pour empêcher les véhicules de grand gabarit de se garer, les deux terrasses seront conservées en nature, un déplacement des poubelles sera fait derrière le tennis, une zone de stationnement temporaire et un embellissement de la zone seront proposés. Lors des voyages scolaires, les bus pourront y déposer les enfants avec davantage de sécurité que dans le centre village.

Déménagement de la bibliothèque :

La bibliothèque va déménager dans l'école. 2 000 livres sont à déplacer. Pour cela il est nécessaire de déménager la salle des maîtres et d'autres classes. Ce travail va demander un certain nombre de volontaires entre le 19 avril et le 5 mai (vacances de Pâques).

Limitation de tonnage Vieille route de Vallon :

Un arrêté a été pris limitant le tonnage à 3,5 tonnes car un côté de la route est en train de s'effondrer suite aux fortes pluies et au ravinement du ruisseau sous-jacent. Des pierres rouges ont été placées en prévention, les panneaux de signalisation sont commandés.

Plantation de l'arbre de la Laïcité et de la Paix :

M. Jean-Pierre Weisselberg a acheté un olivier à ses frais. Il devrait être planté le 15 mai à 16h30 dans l'école, devant la bibliothèque. Une petite plaque y sera apposée.

Illiwap :

Le contrat a été signé. La mise en œuvre va pouvoir suivre.

Chemins :

Trois chantiers seront effectués dans la semaine, par une entreprise extérieure. Un entretien régulier sera ensuite réalisé par le service technique.

Le goudronnage du chemin de Bourret, de Charoussas et des Termes sera fait en concertation avec la Communauté de Communes.

PLUi :

Le document est terminé depuis fin mars mais reste sujet à débat car certaines communes n'ont pas obtenu ce qu'elles souhaitaient. Il sera possible d'émettre des réserves lors de la délibération à venir.

L'enquête publique durera deux mois, puis le vote définitif aura lieu en janvier par les Communes.

Des modifications demandées par la Commune de Lagorce n'ont pas été intégrées, les changements auront lieu lors de l'enquête publique.

Assainissement de Tabias :

Une nouvelle concertation va avoir lieu avec les habitants, car la pollution y est permanente.

Ponts chemin des Terriers :

Deux ponts sont classés respectivement au niveau 3 et 4 sur une échelle de dangerosité de 4. Cela dure depuis 2022. Les devis pour y remédier sont parvenus en Mairie. Celui pour le pont de Charpennes est élevé mais il s'agit du moins urgent.

École :

77 élèves sont inscrits pour l'année prochaine, soit 5 de plus que cette année. La question de l'habitat sur la commune doit être pensée afin que des familles puissent s'y installer.

Le Maire propose d'envisager de transformer l'étage actuellement insalubre au-dessus de la mairie, en générant quatre appartements. L'objectif second est de retrouver quatre classes.

Orbeyre :

Les opérations se terminent, le forage sera opérationnel en fin de semaine prochaine.

Service technique :

Trois agents, dont un affecté au service de l'eau, sont actuellement présents au lieu des cinq habituels, en raison d'arrêts maladie. Il va falloir pallier à ces absences en embauchant quelqu'un en remplacement.

Le Maire lève la séance à 23h40.

Le Maire demande s'il y a des questions dans le public. Pas de question.

Le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal et les personnes présentes.





Procès verbal du conseil municipal de la commune de Lagorce

**Séance du 13 MAI 2025
à 20H30**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mmes Marie-Laure GONTRAND Marianne PAILLERON, MM. Hervé OZIL, Patrick ASTIER.
Mmes Sylvie CANTA, Hélène BERTRAND, Michelle FROMONT, Laurence HOTTE, Sidonie JABBOUR, MM. Denis ROUME, Gwenaël CHAZOT, Nordine BOUZRAA, Cyrille PONSOT.

Absents : M. David ALBRAND qui donne procuration à M. Bernard CHEVILLIAT.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

COMPTES RENDUS CONSEILS PRÉCÉDENTS

Le procès-verbal du conseil municipal du 03 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 2 COMMUNE

Une facture du Syndicat départemental d'Électricité concernant le paiement en annuités des travaux d'électrification est arrivée en mairie pour un montant de 2477 €. Il est proposé d'affecter cette dépense sur le compte D 21534-27.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 1 EAU

Changement du n° de l'opération remorque, sans impact financier. Il est proposé d'affecter la dépense d'acquisition de la remorque aux crédits D 6156 et D 2182-23 en lieu et place des crédits D 6811 et D 2182-46.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 1 ASSAINISSEMENT

Une augmentation de crédits dépenses est nécessaire pour le poste diagnostic d'assainissement prenant en compte l'étude d'une station d'épuration sur Tabias.

Une augmentation de 2656 euros est affectée sur le compte D 61523 : Réseaux, en prélevant cette somme sur le compte D 022 : Dépenses imprévues (fonct.).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

DÉLIBÉRATION RÉGIME INDEMNITAIRE

Le contrôle de légalité a demandé de modifier la dernière délibération. Le comité social du centre de gestion a donné un avis favorable le 17 avril 2025 aux modifications apportées.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la présente délibération concernant le RIFSEEP.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE : CDD

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour recruter durant son mandat, des CDD :

- CDD de remplacement L332-13
- CDD accroissement temporaire d'activité art. L332-23 1^{er}
- CDD accroissement saisonnier art. L332-23 2^e
- CDD Commune de moins de 2 000 habitants art. L332-8 6^e dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité.

Le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal de l'exercice de ce pouvoir.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE : MONTANT DES MARCHÉS, ACCORDS-CADRES OU BONS DE COMMANDE

Vu la délibération DE_2025_36 du 03 mars 2025.

Selon l'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil municipal décide de modifier en ce sens le point n°4 dans la liste des délégations données à M. le Maire, pour la durée de son mandat :

4°) De Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ou bons de commande, dans les limites d'un montant de 10 000€ ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette modification.

TRAVAUX SUR UN MUR RUE DES ÉCOLES

Le mur bordant la rue des Écoles est en très mauvais état. Des devis ont été demandés, celui de l'entreprise SARL Olivier Richard d'un montant de 14 007 € HT (16 808,40 € TTC) est le moins élevé.

Ce mur est dangereux car trop bas, il ne répond pas aux normes de sécurité. Il sera entièrement reconstruit. Le chantier aura lieu à l'automne.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ce devis.

AUTORISATION AU MAIRE POUR SOLLICITATION D'UN BARNUM GRATUIT À LA RÉGION

La Région Auvergne-Rhône-Alpes met en place un dispositif d'aide pour l'obtention de barnums. Ce dispositif vise à accompagner les collectivités dans l'acquisition de matériel facilitant la tenue d'événements en extérieur, au bénéfice des habitants.

Le barnum sera cédé à titre gratuit par la Région, dans la limite d'un par commune. La Commune s'engage à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum, à la destination exclusive des associations locales. Elle s'engage également à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation, et à le maintenir en état, le cas échéant en remplaçant des éléments défectueux.

Le barnum devra être récupéré dans une des 12 antennes de la Région situées dans chaque département.

Ce dispositif est ouvert à toutes les communes éligibles au « bonus ruralité » de la Région, c'est à dire les communes de moins de 2 000 habitants et situées hors métropoles.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter un barnum gratuit auprès de la Région.

AVIS SUR PLUI

Lors du vote du PLUi, plusieurs communes se sont abstenues, dont Lagorce. Des réserves sont donc émises, elles sont portées ci-dessous. Il est à noter que ces réserves ont majoritairement fait l'objet de sollicitations émises pendant la phase d'étude et qu'un délai raisonnable aurait permis de les étudier de façon plus concertée.

Réserves émises par la commune de Lagorce :

- Erreurs manifestes :
 - Conserver l'OAP à Tabias sur la parcelle F1118, aucune demande inverse n'ayant été formulée;
 - Sortir certains hameaux (Chassille, Silhols, Lacessas) des hameaux classés vernaculaires ; ces hameaux ayant été en partie urbanisés ces dernières années ne présentent plus la typologie de ce classement ;
- Revoir avec davantage de pertinence l'aménagement de certains hameaux, notamment :
 - Le hameau de Bourret en recalibrant de façon concertée l'urbanisation sans nécessairement imposer une OAP ;
 - le quartier de l'Auche d'Ozil en intégrant la requalification de la cave coopérative dans le projet d'aménagement et dans les objectifs de mixité sociale ;
- Autoriser une modification partielle de la zone AP sur un secteur de moindre importance agronomique (parcelles F645, F961, F652...) afin de permettre l'installation d'un bâtiment agricole nécessaire au développement de l'activité d'un jeune agriculteur ;

- Finaliser, de façon raisonnée et limitée, la possibilité de changements de destination sur d'anciens bâtiments agricoles ;
- Finaliser des zonages d'emplacements réservés pour anticiper l'acquisition de foncier afin de geler l'emprise foncière concernée dans le but de réaliser à terme un projet précis (OAP) ;
- Modifier de façon très limitée et raisonnée des zonages actuellement constructibles, ainsi pour la prise en compte du desserrement des ménages ou pour autoriser une entreprise individuelle à pouvoir ajouter, dans la continuité du bâti, un bâtiment professionnel de surface réduite nécessaire à son activité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur le projet de PLUI comme arrêté en Conseil communautaire du 15 avril 2025, mais sous réserve express que soient prises en compte les remarques précédemment énoncées.

DIVERS

Descente vers l'école :

Après destruction des toilettes, le passage bien élargi est terminé et une main courante sera installée prochainement.

Bibliothèque :

La bibliothèque a été déménagée dans les délais, elle est prête à accueillir du public. Elle sera ouverte ce vendredi pour les enfants de l'école. Des panneaux seront installés ainsi qu'une boîte à clés. Les agents du service technique ont déménagé deux classes. L'école et la bibliothèque sont séparées.

L'inauguration aura lieu ultérieurement à l'automne.

Musée :

Le musée a ouvert avec une bonne fréquentation. Plusieurs élevages sont en cours, la boutique est prête.

Les travaux avancent concernant les problèmes d'infiltrations. On a constaté la présence d'une grosse fissure sous la terrasse, l'eau tombe sur le plancher et coule le long de la poutre IPN. Il faudra donc étanchéifier l'acrotère. Les travaux qui ont été faits ont permis de supprimer les infiltrations dans le bureau.

La toiture sera par la suite végétalisée afin de garantir l'étanchéité et d'offrir une plus belle perspective au musée.

Des panneaux ont été posés avec l'accent porté sur le terme de « musée vivant ».

Le musée sera ouvert du mardi au dimanche en juillet / août.

Tous les prix de la boutique ont été révisés en raison d'un mode de calcul de marge erroné et pénalisant dans le passé et un plus bel assortiment d'articles a été réalisé afin de dynamiser la part commerciale.



La municipalité précédente avait prévu une transformation partielle de l'étage (bibliothèque et salle informatique et associative) et l'installation du laboratoire de préparation de la nourriture des vers en partie basse. Ce projet n'a pas obtenu la DETR prévue par l'équipe précédente et il est donc ajourné au vu de son coût et du déménagement de la bibliothèque dans les locaux de l'école. Une subvention de la Région avait été accordée pour ce projet, il faut donc décider ce qu'il en sera fait.

Signalétique du village :

Dans l'idéal, le travail sur la signalétique devrait être terminé pour fin juin. Beaucoup de panneaux sont à revoir ou à reprendre.

Zone de Peyrouse :

Le tracé du chemin d'accès piétons reste à déterminer. L'ancien tracé passant sous une maison est contesté par certains riverains.

Grand Site de France :

Le SGGa a défini 6 ou 7 espèces animales emblématiques qui vont être mises en valeur via un affichage de dessins dans le village, sur des maisons définies. Le support est biodégradable.

WC public :

Le WC public a été remis aux normes, il est actuellement en service à côté de la Crypte. Le service technique doit réaliser la dalle, un bardage bois sera posé pour le rendre plus conforme à l'esthétique du village.

Limitation de vitesse :

Un « radar pédagogique » clignotant va être installé à l'entrée sud du village.

Arbre de la Laïcité et de la Paix :

Le projet est reporté à septembre.

Travaux de voirie :

Les chemins de l'impasse de Laccessas, du Torrent et de Merlet ont été refaits par l'entreprise Reynouard. De petits trous se forment avec la pluie, il faudra en surveiller l'évolution.

Le passage de l'épareuse est prévu pour 90 heures par la Communauté de Communes, intervention de l'entreprise Reynouard. Le prix a augmenté cette année. Certains carrefours peuvent être dangereux ; s'il y a urgence, il faut le signaler et déjà nos services sont intervenus en plusieurs lieux.

Le croisement entre la route de la Vallée de l'Ibie et la route de Vallon est dangereux. Le Département doit intervenir.

Un goudronnage va être réalisé à Bourret pour réparer la chaussée effondrée et mieux canaliser l'eau. Le chemin de Charoussas va être goudronné, ainsi qu'une partie du

début du chemin des Termes depuis le croisement. Ces opérations sont prévues pour le 06 juin.

Service technique :

Les deux agents en charge du débroussaillage sont en arrêt prolongé. Une personne sera donc embauchée pour un mois, à raison de 16 h hebdomadaires, à partir de lundi prochain.

Projet immobilier :

La mairie va porter le projet de réhabiliter les 230 m² à l'étage de la mairie, qui permettrait la création de quatre appartements avec deux entrées séparées, avec l'idée sous-jacente de faire venir plus d'enfants à l'école (actuellement 78 enfants prévus) afin de permettre la réouverture à moyen terme d'une 4^e classe.

Une DETR (dotation de l'État) peut être envisagée. Les loyers paieraient l'emprunt immobilier. On prévoit une étude par un architecte à l'automne, même si les travaux ne seront lancés que plus tard.

Signalisation :

Les panneaux de signalisation pour la limitation de tonnage à 3,5t et de vitesse à 30km/h sur la vieille route de Lagorce sont arrivés ce jour.

M. Rancurel propose de mettre à disposition son talus pour consolider la pose.

Pont des Terriers :

Le pont des Terriers se trouve dans un état préoccupant, les travaux auront lieu en novembre, car c'est une période moins pénalisante pour couper la route. Une réunion aura lieu avec les riverains. Le pont sera fermé durant au moins trois semaines.

Le coût est élevé, il faudra faire des demandes de subvention auprès de la Région et du Département.

Le passage sera dans un premier temps interdit aux plus de 3,5t. Les agriculteurs seront prévenus.

Chemins :

Les chemins du Coulet, du Pouzari et de la Bise sont en cours de réfection.

Le Maire lève la séance à 21h47.

Le Maire demande s'il y a des questions dans le public. Pas de question.

Le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal et les personnes présentes.



Procès verbal du conseil municipal de la commune de Lagorce

**Séance du
07 JUILLET 2025 à 20H30**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mme Marianne PAILLERON, M. Patrick ASTIER, Mmes Sylvie CANTA, Hélène BERTRAND, Michelle FROMONT, Laurence HOTTE, Sidonie JABBOUR, MM. Gwenaël CHAZOT, Cyrille PONSOT, David ALBRAND.

Absents : M. Hervé OZIL qui donne procuration à Mme Marianne PAILLERON.
Mme Marie-Laure GONTRAND qui donne procuration à M. Patrick ASTIER.

M. Denis ROUME qui donne procuration à M. Gwenaël CHAZOT.

M. Nordine BOUZRAA qui donne procuration à Mme Sidonie JABBOUR.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

OUVERTURE DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE STAGIAIRE

Le Maire propose la création à compter du 11/08/2025 d'un emploi permanent d'Agent polyvalent des services techniques dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi sera occupé par l'Agent actuellement en CDD et qui deviendra ainsi fonctionnaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la proposition du Maire ;
- de modifier ainsi le tableau des effectifs ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

OUVERTURE DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^e CLASSE PAR AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire propose la création à compter du 01/08/2025 d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^e classe.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire à temps complet.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Secrétariat de mairie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la proposition du Maire ;
- de modifier ainsi le tableau des effectifs ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

SUBVENTION : CHANGEMENT D'AFFECTATION

Par délibération du 08 avril 2025, une subvention de 300 € avait été accordée à l'association « Pas d'panique ». Cette dernière ayant récemment été dissoute, ses membres demandent le transfert de cette subvention à l'association « De l'autre côté de l'assiette » nouvellement créée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de répondre favorablement à cette demande.

LABEL « MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE »

L'association « Lire et faire lire » existe depuis 1999. Elle permet à des structures d'accueillir des bénévoles de plus de 50 ans pour des séances de lecture à haute voix avec des petits groupes d'enfants. Cela se fait déjà à l'école de Lagorce.

La Commune souhaite obtenir le label « Ma Commune aime lire et faire lire ».

Pour cela, elle souhaite s'engager à promouvoir la lecture sur son territoire en favorisant le développement du programme « Lire et faire lire » en :

- Favorisant la présence de « lire et faire lire » dans les nouveaux temps d'activité périscolaire ;
- Incitant au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique ;
- Associant les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales.

Les avantages du label sont d'intégrer un réseau de bonnes pratiques et innovations sociales, et de disposer des outils de communication et pédagogiques mis en ligne sur le site de « lire et faire lire ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à candidater pour l'obtention du label « Lire et faire lire » pour une durée de 4 ans et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

SERVICE DE L'EAU : DÉGRÈVEMENT

Une consommation élevée, de 733 m³, a été constatée lors de la relève des compteurs. Après vérification, il s'avère que cette situation n'entre pas dans la réglementation de la « loi Warsmann ».

L'administré a demandé par courrier un dégrèvement de la part de la Commune.



Une discussion s'engage sur la règle à appliquer.

Plusieurs scénarios sont proposés.

Il est retenu le calcul suivant :

$$\begin{aligned} & (\text{Dernière consommation relevée} - \text{Consommation moyenne} \\ & \quad \text{des 3 dernières années} : 2) \\ & + \text{Consommation Moyenne des 3 dernières années} \\ & = \text{Consommation à déduire} \end{aligned}$$

P. ASTIER ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder un dégrèvement à cette personne.

SERVICE DE L'EAU : CALCUL DU DÉGRÈVEMENT

Vu délibération DE_2025_71, le calcul suivant est proposé :

$$733 \text{ m}^3 - 130 \text{ m}^3 : 2 + 130 \text{ m}^3 = 431,5 \text{ m}^3$$

soit un dégrèvement de 432 m³.

Il restera donc 431 m³ facturé à l'administré.

P. ASTIER ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ce calcul pour établir le montant du dégrèvement.

MODIFICATION DES STATUTS DU SDE07

Les statuts actuels du SDE07 datent de 2013. Depuis cette période, de nouveaux textes législatifs ont vu le jour. Il nous est demandé d'approuver les nouveaux statuts.

En résumé, les nouveaux statuts du SDE07 :

- en élargissent les compétences,
- cadrent le traitement des données collectées,
- ouvrent des possibilités d'acquisition de nouvelles compétences,
- répondent à des questionnements de gouvernance,
- précisent les montants des contributions et des redevances.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les statuts modifiés du SDE07.

ÉTUDE DE REQUALIFICATION DE LA CAVE COOPÉRATIVE : DEMANDES DE SUBVENTION

La Commune s'est rendue acquéreur de la cave coopérative du village en 2017 avec un portage EPORA. En l'absence de projet conduit ces dernières années et suite à l'abandon du projet avec *Ardèche Habitat* en 2021, EPORA sollicite le remboursement de son avance et la commune a déjà réglé 75 000 € en 2024. Une demande de suspension du versement du solde de 100 000 € a été acceptée par EPORA au mois de mars 2025, à condition de définir un projet pour la cave. Une délibération est nécessaire afin d'obtenir des aides (projet, financement) pour réaliser une étude dont le montant est estimé à 45 000 € HT, sur laquelle la

Commune pourra solliciter 80% de subvention. Grâce à un accompagnement pluridisciplinaire (architecte, urbaniste, développeur...), l'étude a pour but d'évaluer plusieurs options de requalification du bâtiment en friche de la cave coopérative en proposant aux citoyens plusieurs projets à vocation mixte s'inscrivant fortement dans la centralité de la commune tout en prenant en compte la transition énergétique du bâti.

Pour mémoire, le projet de la cave est inscrit au CRTE (Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique) pour un montant de 300 000 €. Une demande de subvention sera donc sollicitée auprès des services de l'Etat dans le cadre de cette mesure.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de conduire une étude de requalification du bâtiment de la cave coopérative et charge le Maire de solliciter la subvention la plus élevée possible auprès des services de l'Etat dans le cadre du CRTE et auprès du *Leader Ardèche* sur l'appel à projets « Redynamiser les communes via des démarches participatives » pour l'action n°1.2 : « concertation nouvelles formes urbaines » ;
- charge le Maire de signer tout document relatif à ces demandes de subvention.

AVENANT CAMPING-CAR PARK

Actuellement, la redevance de Camping-car Park est versée à la Commune une fois par an.

Il a été demandé qu'elle soit versée tous les trimestres.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette décision.

MUSÉE – REPRISE DU DOSSIER

Le projet initial de rénovation de l'étage au-dessus du musée prévoyait la création d'un laboratoire (en bas), d'une bibliothèque et d'un tiers-lieu (à l'étage) et, à l'extérieur, de sanitaires publics. Ces deux derniers projets n'étant plus d'actualité en ces lieux, le projet doit être repensé dans son intégralité en concertation avec un bureau d'études.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reprendre le projet d'étude et de rénovation du musée.

TRANSFERT DE SUBVENTION DU PROJET MUSÉE VERS PROJET PEYROUSE

Une subvention de 45 000 € avait été accordée par la Région à la Commune pour un projet d'aménagement de l'étage au-dessus du musée (voir ci-dessus). Le permis de construire de ce projet a été refusé en septembre 2024.

La Région a demandé que l'affectation de cette subvention soit attribuée à un projet dont les marchés seraient validés avant fin 2025.

Les conseils municipaux 2025...

Le projet initial prévoyait le laboratoire, la bibliothèque et les sanitaires publics. Ces deux derniers ne faisant plus partie du projet, celui-ci doit être repensé dans son intégralité.

Il est proposé par le Conseil de reporter cette subvention sur le projet « Aménagement de l'aire de Peyrouse » où les travaux pourront être engagés ou attribués avant fin 2025.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le transfert de cette subvention vers le projet de l'aire de Peyrouse.

Le terrain de tennis a été remis à neuf.

Sur cette zone est également prévu un terrain de pétanque. Il peut être envisagé d'y installer des jeux d'enfants, et la maison des jeunes (inutilisée) pourrait être redéfinie comme une maison associative collective. Avant de commencer ces projets, il faudra assainir la zone car la station d'assainissement de l'aire de camping-cars n'a pas été réalisée selon les normes légales.

Le chemin pédestre va aussi être repensé, et le conteneur Telecom va être repeint avec de la peinture anti-tags (accord du prestataire).

DEVIS PONT DES TERRIERS

La dangerosité du pont des Terriers dû à son état d'entretien, a été évaluée à 4 (sur une échelle de 1 à 4) par le Programme National Ponts, en 2022.

3 devis nous sont parvenus pour sa rénovation :

- Entreprise MARRON : 18 507,50 € HT
- Entreprise VINCENT : 23 675 € HT
- Entreprise TP2000 : 28 200 € HT

Il est proposé l'entreprise MARRON, qui effectuera les travaux en deux temps mais ceux-ci ne dureront qu'une semaine, avec fermeture de la route. Ils auraient lieu au mois de novembre ou décembre. Les riverains ont été réunis et avisés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise MARRON, et charge le Maire de solliciter une aide du Département via le dispositif **Atout Ruralité**, à hauteur de 40%.

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN ASSAINISSEMENT PRIVÉ SUR UNE PARCELLE COMMUNALE

Une maison du hameau des Bouchets équipée d'un système d'assainissement individuel, a été divisée en deux logements. La réglementation demande un assainissement par logement.

Faute d'accord avec les voisins du quartier pour trouver une solution à cette problématique, les propriétaires demandent à la Commune la possibilité d'installer leur système d'assainissement sous la place communale des Bouchets.

Le Conseil municipal, à l'unanimité et au vu de la situation, refuse d'accéder à cette demande.

ACHAT PARCELLES CHEMIN DE BOURGNOLLE

Certaines parcelles constituant le chemin de Bourgnolle et celui du Salastre appartiennent à des propriétaires privés mais elles sont entretenues par la commune. Il est nécessaire de régulariser cette situation.

Plusieurs de ces propriétaires ont accepté de vendre leur parcelle à la Commune pour le montant d'un euro symbolique. Il s'agit des parcelles K1202 (486 m²), G771 (87 m²), G772 (44 m²), G681 (205 m²), G682 (224 m²), et G698 (31 m²).

La Commune prendrait en charge les frais d'acte et s'il y a lieu, de bornage.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'achat de ces parcelles au prix énoncé et charge le Maire de signer tout document relatif à ces transactions.

ACHAT PARCELLE POUR CHEMIN DE LACESSAS

Comme prévu par la convention temporaire de passage signée en décembre 2024 avec les propriétaires de la partie privée du chemin, une voie de contournement va être créée.

Ce contournement nécessite la création d'une parcelle de 1 476 m² passant au milieu des vignes d'un viticulteur. Il s'agit de la parcelle F1284 nouvellement créée. L'aménagement de cette voie d'une longueur d'environ 400 mètres permettra de rejoindre un ancien chemin communal et d'assurer ainsi une continuité communale de la voie départementale jusqu'au pont communal de Laccessas. Une démarche a été conduite auprès du Département pour accompagner financièrement ce projet.

Le montant convenu pour cette acquisition est de 5 €/m², soit un total de 7 380 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider l'achat de cette parcelle au prix énoncé et charge le Maire de signer tout document relatif à cette transaction.

DÉLÉGATION DE SIGNATURE IMPASSE DE LACESSAS

VU délibération DE_2023_38 du 20 mars 2023.

Un bornage était attendu depuis des mois en vue de finaliser cette transaction ayant pour objectif de régulariser l'acquisition par échange de l'impasse de Laccessas. Le plan du géomètre a récemment été signé par tous les propriétaires, la transaction peut donc avoir maintenant lieu.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, charge le Maire de signer tout document relatif à cette transaction.



VENTE D'UN PREMIER TERRAIN À LEYRIS

VU délibération DE_2025_06 du 20 janvier 2025.

Le triangle de terrain au sud de la parcelle A700 a été borné. La parcelle nouvellement créée porte le n° A859, sa surface est de 58 m².

La vente à l'euro symbolique par m² au propriétaire de la parcelle A700 peut donc être effectuée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la vente au prix énoncé et charge le Maire de signer tout document relatif à cette transaction.

VENTE D'UN SECOND TERRAIN À LEYRIS

VU délibération DE_2025_32 du 03 mars 2025.

La parcelle A771 a été divisée en deux nouvelles parcelles par le géomètre. La parcelle A862 d'une superficie de 104 m² peut donc désormais être vendue à la propriétaire de la parcelle A772 au prix de 64 € par m², soit un total de 6 656 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la vente au prix énoncé et charge le Maire de signer tout document relatif à cette transaction.

DIVERS :

DETR :

Deux demandes de DETR ont été faites en novembre dernier : pour le musée, et pour la voie de contournement du chemin de Lacessas.

Le Maire a resollicité le Sous-préfet, les réponses devraient arriver la semaine prochaine.

Signalétique :

L'étude (initiée par l'ancienne municipalité) est en voie d'achèvement. Sur les 40 000 € que coûtent cette étude, 18 000 € doivent encore être payés à l'entreprise.

Sidonie JABBOUR, Michèle FROMONT et Patrick ASTIER travaillent sur les textes et l'emplacement de la centaine de panneaux prévus.

Les panneaux de signalétique commandés pour le Tennis et pour la Bibliothèque respectent déjà en partie la charte graphique de cette signalétique.

Camping-car Park :

Par rapport à l'année précédente, au 1^{er} semestre 2025, la fréquentation est supérieure de 21%, et le chiffre d'affaires de 25%. Mais cela ne correspond qu'à la moitié de l'objectif qui a été « vendu » au moment de la signature du contrat, nous restons donc sur la trajectoire déficitaire de 80 000 € sur 7 ans.

Une mauvaise nouvelle vient cependant de s'ajouter : l'assainissement réalisé lors de l'implantation de l'aire n'est pas conforme à la réglementation car il est raccordé au système d'assainissement de la maison des jeunes. La mise aux normes va nécessiter de traiter les eaux grises dans une fosse de 5 000 litres avec un champ d'épandage (budget prévisionnel entre 15 000 et 20 000 € selon Patrick ASTIER),

et de récupérer les eaux noires (WC chimiques) dans une fosse étanche de 10 000 litres à vidanger une fois l'an (coût d'acquisition entre 20 000 et 25 000 € selon Patrick ASTIER, plus vidange annuelle pour environ 1 000 €). L'intervention d'un bureau d'études et du SPANC sera nécessaire. La mise aux normes du système d'assainissement de l'aire de camping-cars est donc estimée entre 40 000 et 50 000 € en totalité. Ce qui porte donc le déficit prévisionnel à 120 000 € sur 7 ans.

Commission voirie et mobilités :

Michelle FROMONT sera présente demain à cette commission, où on pourra aussi évoquer un projet d'aire de covoiturage à la sortie de Leyris.

Exposition « L'esprit des lieux » du SGGA :

À cause des fortes pluies, les affiches représentant des animaux de l'Ardèche apposées dans le village se sont biodégradées en une semaine au lieu des deux mois prévus. Elles seront remplacées par le SGGA.

Illiwap :

Plusieurs membres du Conseil disposent d'un accès Illiwap (et n'importe quel citoyen peut s'inscrire sur l'application à Mairie de Lagorce), ce qui permettra de communiquer régulièrement à la manière des communiqués de presse. Une campagne de promotion va être lancée.

Association « des Sentiers et des Images » :

L'inauguration de l'exposition dans la vallée de l'Ibie aura lieu le 12 juillet au Domaine de Vigier de la famille Dupré. Elle durera jusqu'en fin novembre. Une organisation permettra ce jour-là de découvrir le beau parcours de 2 km qui relie Vigier aux Ruchers de l'Ibie en passant par les terres du GAEC du Ranc de l'Arc.

Il est possible qu'un des parcours du Trail emprunte le chemin de l'exposition à l'automne. L'ensemble des habitants de la commune a été invité à l'inauguration, grâce à des flyers déposés dans les boîtes aux lettres. Il est rappelé que cette exposition est une initiative associative et non communale.

Musée :

De nouveaux travaux ont été effectués sur l'étanchéité.

Le nombre de visiteurs (d'avril à fin juin) est supérieur de 59 % par rapport à l'année précédente, le chiffre d'affaires et les ventes de la boutique sont en très nette progression à +82%. L'offre et les prix de la boutique ont été revus ce qui a dopé le résultat. Le musée fait preuve d'une nouvelle dynamique, avec une meilleure visibilité et davantage de communication. L'évolution est encourageante.

Le Maire lève la séance à 22h20.

Le Maire demande s'il y a des questions dans le public. Pas de question.

Le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal et les personnes présentes.





LAGORCE
ARDÈCHE





LAGORCE, 1974



État civil

Naissances à Lagorce en 2025 :

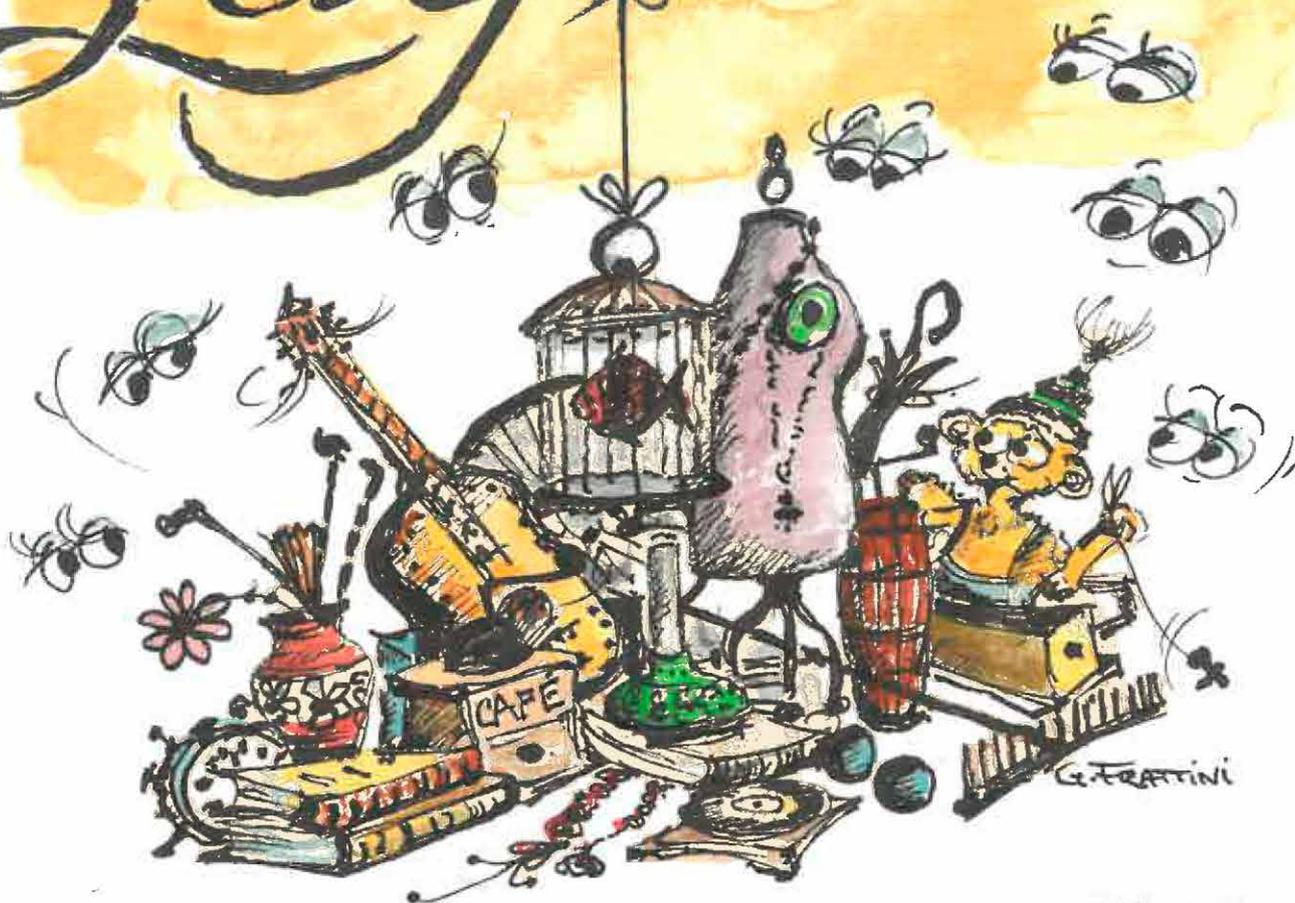
- Céleste, Ella, Sofia DESHAYS KLEIN, le 27/01/2025
- Chloé, Pascale, Nicole CARLIER, le 28/01/2029

Décès à Lagorce en 2025 :

- Joseph, Paul MARCONNET, le 15/01/2025
- Robert, Julien, Maurice CHOTIN, le 13/05/2025
- Madeleine, Jeanne VÉNARD épouse GOLEMBIESKI, le 17/05/2025
- Maryline GÉLY épouse HUART, le 07/06/2025
- Erick, Auguste, Félix BOIT, le 12/07/2025
- Claude, Paul, Louis RESSAYRE, le 26/07/2025

DIMANCHE 14 SEPT.
2025

Lagorce!



VIDE GRENIER!

RESERVATIONS & RENSEIGNEMENTS:

MARTINE : 06 23 69 46 15

ASSO.: LES AMIS DE TABIAS

RUE DU TEMPLE - PLACE DE LA DIME
BUVETTE - PETITE RESTAURATION

